



# **Les conséquences sociales de la crise sanitaire en Pays d'Ancenis : Constats et préconisations**

Février 2022

*Par la commission vie sociale  
du Conseil de Développement*

## Avant-propos

Le Conseil de Développement du Pays d'Ancenis, dans le cadre de sa Commission Vie Sociale, a souhaité fin 2020 lancer une étude sur les effets de la crise du Covid 19.

En effet, la crise sanitaire inédite qu'a connu (et que continue de connaître) le Pays d'Ancenis et le monde entier ne pouvait laisser les membres du Conseil de Développement du Pays d'Ancenis indifférents. Différentes conséquences de cette crise commençaient déjà à se faire sentir et le Conseil de Développement a voulu mieux les cerner. Le Conseil de Développement a également souhaité agir à son niveau en identifiant des pistes d'amélioration futures et en les portant à voir aux différents acteurs du territoire, la gestion de la crise sanitaire et de ses impacts étant un sujet qui nous concerne tous.

Pour cela, il a été décidé d'avoir une approche la plus large possible (sans toutefois prétendre à l'exhaustivité) des différents secteurs intervenants dans la vie quotidienne des habitants du territoire. Les conséquences sur l'économie locale n'ont pas été traitées en tant que telles ainsi que celles concernant la santé, mais elles apparaissent en filigrane à travers les éléments recueillis.

Une cinquantaine d'interlocuteurs ont été rencontrés (voir liste complète en annexe), la plupart du temps en face à face et en binôme. D'autre part, 14 réunions de la commission vie sociale ont été organisées en présentiel mais aussi en distanciel. L'épidémie et les gestes barrières qu'elle a imposés ont été, encore, une contrainte supplémentaire. Le calendrier s'est étalé de fin 2020 à début 2022. Des questionnaires spécifiques ont été élaborés pour chaque domaine concerné mais souvent le cadre initial s'est élargi en fonction des situations évoquées.

Le travail de synthèse a nécessité une approche complexe et particulière à chaque domaine mais on retrouve des points communs sur les différentes analyses.

Le présent rapport comporte une partie dédiée aux constats (quelles ont été les conséquences sociales de la crise sanitaire du Pays d'Ancenis) puis une partie dans laquelle les membres de la commission vie sociale du Conseil de Développement émettent quelques préconisations pour la suite (comment essayer de faire face à ces conséquences).

*Nous remercions chaleureusement tous les acteurs du territoire qui ont accepté d'échanger avec nous dans le cadre de la réalisation de cette étude.*

## Sommaire

I) Constats .....	3
1) Les acteurs face à la crise sanitaire (les administrations mais pas seulement...) .....	3
2) Les modes de contacts pendant la crise sanitaire .....	4
3) Les publics touchés et sous quelles formes ? .....	8
4) Les conséquences sur le fonctionnement des structures au long terme .....	13
II) Préconisations .....	15
1) Développer des actions en faveur de la santé physique mais aussi mentale des habitants du Pays d'Ancenis .....	15
2) Réinventer le lien social, la convivialité et les différents modes de contact .....	16
3) Développer les solidarités (bénévolat, aidants...) .....	20
4) Faire évoluer les modes de fonctionnement du secteur social (associatif ou professionnel) .....	21
5) Autres préconisations diverses (formation, précarité et habitat) .....	23
Conclusion .....	25
Annexe : Liste des structures interrogées dans le cadre de la réalisation de ce rapport .....	26

# I) Constats

## 1) Les acteurs face à la crise sanitaire (les administrations mais pas seulement...)

La commission vie sociale du Conseil de Développement a interrogé en Pays d'Ancenis les CCAS, des associations d'entraide, des acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques, des associations d'aide à domicile, des acteurs de l'éducation nationale, des associations culturelles et sportives.

Toutes ces structures ont été **prises au dépourvu** par le premier confinement, elles n'ont pas pu s'y préparer. Certaines ont dû **fermer** physiquement notamment pendant le 1<sup>er</sup> confinement (certaines associations d'entraide, la plupart des acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques sauf les EHPAD, beaucoup d'associations culturelles et sportives) et d'autres ont dû **réduire leurs activités pour se recentrer sur l'essentiel** (la plupart des associations d'entraide interrogées se sont recentrées sur la distribution alimentaire et ont arrêté certaines activités comme les activités de vestiaire, produits d'hygiène, etc, tandis que les associations d'aide à domicile ont restreint leur action aux soins essentiels et moins au ménage etc mais aussi aux personnes les plus dépendantes/isolées et ont donc arrêté de d'accompagner une partie de leur public).

Mais « leurs publics **ne pouvaient être laissés sans solutions** » (acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques) et « cette réduction de l'offre n'était pas tenable sur le long terme » (aide à domicile) donc ces acteurs ont tout fait pour s'adapter afin de rouvrir ou revenir à un niveau de service acceptable.

Ainsi, la quasi-totalité de ces acteurs interrogés, y compris des acteurs moins « essentiels » comme les associations culturelles et sportives, ont fait preuve d'une **grande inventivité et d'efforts d'adaptation** importants tout au long de la crise sanitaire.

Les aménagements mis en œuvre ont été notamment de :

- **S'adapter aux nouvelles règles sanitaires.** Suivre de nouveaux protocoles sanitaires a par exemple beaucoup mobilisé les EHPAD, l'éducation nationale...
- **S'appuyer sur le numérique et le téléphone** au lieu du présentiel (voir partie suivante)
- **Fonctionner en plus petits groupes.** Par exemple la maison d'accueil temporaire des Amis de Raymond a d'abord rouvert en juin-juillet 2020 avec seulement 4 usagers sur 10 (de l'accueil seulement 1 semaine sur 2 pour désinfecter entre chaque groupe) et est remonté progressivement à 8 usagers sur 10. Il en a été de même dans le monde associatif sportif et culturel (par exemple la chorale La Cantaria et la troupe de théâtre New Rencard n'ont pas pu faire de répétitions en grands groupes pendant de longs mois, mais en ont organisé quelques-unes en petit comité ou par « pupitre » de 6 ou 7 personnes).
- **Modifier leurs pratiques** notamment pour les associations sportives ou culturelles :
  - o Changement de lieux de pratique en passant de l'intérieur au plein air (par exemple la 4SG a expérimenté l'organisation de séances de gym tonique fitness en plein air) ou en passant de salles publiques qui ne leur étaient plus prêtées à des lieux privés (pour plusieurs associations culturelles interrogées).
  - o Modification d'horaires : séances plus tôt pour s'adapter aux différents couvre-feu (cité par l'animation sportive départementale et New Rencard), stages sportifs à la demi-journée au lieu d'être à la journée car la restauration n'était plus possible pour l'animation sportive départementale
  - o Changement de règles de pratique : ainsi les 2 clubs de Foot interrogés (du Cellier et de Joué-sur-Erdre) ont pratiqué pendant environ 7 mois du « foot sans contact »

**La santé** de tous était déjà le cœur de métier de quelques acteurs interrogés en Pays d'Ancenis (EHPAD, aide à domicile...) mais pour la plupart ce n'était pas leur domaine, c'est pourtant devenu leur préoccupation majeure. Ainsi les directeurs d'établissements scolaires ont eu pour principale mission de mettre en place des protocoles sanitaires, l'objectif de protéger la santé de tous a pris le pas sur la réflexion pédagogique (l'enseignement a continué à être assuré mais sans prise de recul). **Les Mairies sont devenues, elles aussi, des acteurs majeurs** de la santé : elles n'ont pas seulement dû s'adapter mais mettre en place de nouvelles actions ; elles ont ainsi été un acteur majeur de la crise sanitaire, avec l'organisation du protocole sanitaire dans les écoles primaires en lien avec

l'Education Nationale, des actions concernant les masques puis la vaccination, des actions envers les personnes vulnérables (personnes âgées isolées notamment) via leurs CCAS. Les élus communaux ont « mouillé le maillot » en appelant des personnes vulnérables, allant faire des courses pour certaines, etc. Dans certaines communes, les élus encore en place et ceux élus en mars 2020 (mais qui n'étant pas encore officiellement installés) ont travaillé de concert.

Si les **liens entre ces structures et leurs partenaires** ont parfois été un peu plus compliqués pendant la crise sanitaire (les uns et les autres rencontrant des difficultés de fonctionnement), la plupart des structures interrogées ont dit avoir pu compter sur l'appui de leurs partenaires.

Les partenariats ont d'autant mieux fonctionné pendant les confinements quand il s'agissait de partenariats solides/ayant été bien travaillés en amont. Par exemple le Conseil Départemental mène depuis 2018 (au titre d'une préfiguration de la rénovation de son action sociale centrée sur l'accueil social universel) un travail de mise en réseau de tous les partenaires sociaux sur le secteur de Loireauxence : le CCAS de Loireauxence souligne que tout ce travail a porté ses fruits pendant les périodes de confinement.

Pour quelques acteurs la crise a permis de renforcer certains partenariats voire s'en créer de nouveaux (par exemple des CCAS ont dit avoir été davantage en lien avec des acteurs tels le Conseil Départemental, des structures d'aide à domicile, des associations d'entraide ou autres, notamment suite au 1er confinement qui a peut-être révélé certains manques).

Au-delà de ces partenariats entre acteurs institutionnels ou associatifs, la crise sanitaire a donné lieu à des **réels élans de solidarités sur le territoire** :

- Entre des acteurs publics, privés ou associatifs non partenaires : par exemple des appels à l'aide ont été lancés par des associations d'aide à domicile pour trouver du matériel (masques, gants, blouses...), suite à quoi des établissements de soin ou des mairies se sont mobilisés pour en fournir, des entreprises locales ont également fourni des denrées alimentaires et du petit matériel à l'une des structures interrogées.
- Avec l'appui de bénévoles : par exemple, les plus gros CCAS du territoire que sont Ancenis-St-Géréon et Loireauxence ont mobilisé au moment du 1er confinement respectivement 75 et autour de 50 bénévoles, pour des appels aux personnes vulnérables, du portage de courses etc. Des bénévoles (parfois avec l'appui des communes) ont fabriqué des masques pour le plus grand nombre sur plusieurs communes. Dans les associations d'entraide, soit les activités de l'association étaient réduites et le nombre de bénévoles restant a suffi pendant cette période, soit de nouveaux bénévoles se sont manifestés et ont permis de pallier à la mise en retrait d'une partie des bénévoles. Ainsi, le Petit Chariot de Galerne à Varades a notamment reçu l'aide d'actifs qui avaient été mis au chômage partiel par leur employeur ainsi que de nouveaux élus municipaux pas encore installés. Une structure (les Restos du Cœur d'Ancenis) dit avoir même dû freiner des bonnes volontés.

## **2) Les modes de contacts pendant la crise sanitaire**

### **Moins de relationnel « direct »**

Afin de réduire les risques de contamination, les acteurs interrogés ont annulé la quasi-totalité de leurs actions ayant lieu en collectif (hors éventuels petits groupes) et/ou actions conviviales. Par exemple : repas des aînés organisés par les CCAS en fin d'année, temps conviviaux collectifs habituellement préparés par des bénévoles dans les associations d'aide à domicile, réunions d'équipes des salariés d'aide à domicile...

La situation a nécessité pour certaines structures un repli sur elles-mêmes (« fonctionnement en vase clos »). Par exemple pour les Amis de Raymond les sorties diverses (cinéma, bowling...) sont d'habitude des activités majeures pour les hébergés, or toutes ces sorties ont été interdites et toutes les activités reposant sur des personnes extérieures bénévoles ou prestataires ont été suspendues (les personnes extérieures ne pouvaient plus entrer dans l'établissement afin de limiter toutes contaminations). De même l'ADAPEI du Pays d'Ancenis signale que, si la plupart de leurs activités ont pu reprendre au fil de la crise sanitaire, toutes celles qui comprenaient un contact avec la population et les associations ordinaires ont été suspendues (notamment pendant les périodes de 2e et 3e

confinement).

En revanche, l'EHPAD du Cellier a fait tout son possible pour ne pas se fermer totalement sur lui-même dans la mesure où l'établissement était épargné par le covid (les visites des familles ont ainsi été maintenues 7 jours sur 7 mais à raison de « une personne par jour » et dans les salons et non plus dans les chambres, les résidents ont pu continuer à prendre leurs repas en salle de restaurant sauf pendant les 15 premiers jours et certaines animations ont pu être maintenues).

L'organisation de temps conviviaux collectifs est l'essence même des associations culturelles et sportives donc, même si la plupart ont trouvé des modes d'adaptation, cela a manqué. Quant aux clubs des aînés, ils ont été quasiment totalement à l'arrêt sur toute la période.

Les retours « en présentiel » n'ont pas été simples. Par exemple, selon l'Inspectrice de l'Education Nationale le plus compliqué à gérer n'a pas été le premier confinement mais les retours successifs des élèves dans les établissements scolaires et les protocoles sanitaires associés : les directeurs d'école étaient en première ligne sur ce point et beaucoup étaient en situation d'épuisement à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Pour pallier au moins en partie à cette perte de « relationnel direct », le numérique et le téléphone ont été grandement sollicités (cf ci-après) mais cette crise sanitaire aura aussi souligné l'importance du « relationnel direct » et même la nécessité d'aller parfois plus loin en développant le « aller vers ».

C'est notamment le cas pour les acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques qui ont été interrogés : pour l'association Le Relais qui accompagne des Gens du Voyages, la crise sanitaire a montré toutes les limites de l'accompagnement à distance et l'association cherche à développer maintenant des actions pour davantage « aller vers » les Voyageurs là où ils se trouvent (sur les aires d'accueil etc). L'association Valentin Haüy souhaite aussi développer le « aller vers » en développant leur réseau de partenaires pour toucher d'autres publics (actions dans les EHPAD pour sensibiliser les personnes âgées confrontées à une perte de vision à des outils comme les livres lus etc.). Le « aller vers » passera aussi par des visites à domicile pour les Amis de Raymond qui réfléchit à pérenniser les visites à domicile qui avaient été mises en place à titre exceptionnel pendant la crise sanitaire.

### **La place du numérique et ses impacts**

La place du numérique a été renforcée pendant la crise sanitaire, l'outil numérique y a été utilisé pour de multiples choses (cela a été une façon pour de nombreuses structures de s'adapter pour proposer une forme de continuité) :

- Télétravailler
- Suivre sa scolarité (par exemple le lycée Jean-BaptisteEriau a mis en place des cours en visio-conférence pendant une longue période, en primaire le numérique semble avoir plutôt été utilisé pour transmettre des documents d'activité aux familles, l'IME d'Ancenis a fermé au 1er confinement mais des rencontres en visio ont été proposées par les enseignants et éducateurs aux élèves, etc.)
- Rester en lien avec ses proches (les associations d'aide à domicile ont organisé des visios entre les personnes auxquels ils rendent visite et leurs familles, l'EHPAD du Cellier a envoyé par mail aux familles tous les 15 jours des « bulletins d'informations » afin de les tenir informées de la situation de l'établissement, etc.)
- Rester en lien avec les associations dont on fait partie voire suivre des réunions ou activités de ces associations. Des associations sportives ou culturelles du territoire ont ainsi transposé en visio-conférence des activités ponctuelles comme leurs réunions de CA mais aussi certaines activités régulières afin de pouvoir les poursuivre (par exemple l'Ecole de musique l'Arpège a proposé tous ses cours d'instrument individuel en visio). L'association Valentin Haüy a aussi mis en place pour ses adhérents tout un programme d'activités à distance. D'autres associations culturelles/sportives ont innové notamment pendant les confinements avec l'envoi plus régulier de mails, l'organisation de moments conviviaux en visio, le lancement de challenges et défis (par exemple Transmission a organisé un concours pour reproduire des scènes du spectacle), la création de fiches ludiques (pour l'animation sportive départemental, présentant des animations de 15 à 20 mn avec des jeux pour les enfants et les parents)
- Chercher un emploi et se former (ainsi les acteurs de l'emploi interrogés ont développé leur utilisation des outils numériques, notamment la Mission Locale avec un e-salon qui a remplacé du job dating, l'utilisation des réseaux sociaux etc.)
- Editer ses attestations de sortie pendant les confinements
- Bénéficier de rendez-vous médicaux (téléconsultation)

- Prendre rdv pour la vaccination covid (la prise de rendez-vous en ligne étant quasiment le seul mode proposé)

L'association Le Relais constate à l'échelle départementale que la crise sanitaire a fait prendre conscience à quelques Voyageurs de l'impact de la dématérialisation pour effectuer et suivre leurs démarches administratives, ce qui les a amenés à créer des comptes en ligne.

Mais la plupart des structures ont surtout constaté l'ampleur des difficultés d'une partie de leur public face à cette dématérialisation accélérée par la crise sanitaire.

C'est le cas notamment des acteurs de l'emploi, qui ont constaté qu'une partie de leurs usagers étaient mal équipés ou pas à l'aise avec les outils numériques, y compris des jeunes suivis par la Mission Locale (qui n'ont pas les outils numériques nécessaires, ont des problèmes de connexion, ou ont des difficultés d'usage pour ouvrir une pièce-jointe, accéder à une réunion en visio etc).

Cela a aussi été le cas de l'Education Nationale. Pendant les périodes durant lesquelles les établissements scolaires ont dû fermer, les acteurs de l'éducation nationale n'ont eu d'autre choix que le « distanciel » et notamment l'utilisation du numérique mais ils se sont heurtés à de nombreuses limites :

- Du côté des élèves et de leurs familles : pas d'ordinateur (mais éventuellement un accès à Internet et aux plateformes de l'éducation nationale par smartphone) ou pas d'imprimante, connexion internet de mauvaise qualité, lycéens déjà formés dans le cadre scolaire aux outils numériques mais élèves de primaire plus dépendants du niveau en informatique de leurs parents, élèves fragilisés ayant des difficultés pour travailler avec l'outil numérique mais aussi pour travailler chez eux en solitaire 100% du temps.
- Mais aussi du côté des enseignants : certains n'avaient pas d'équipement et notamment pas d'imprimante à leur domicile (certains utilisent d'habitude exclusivement le matériel présent dans les locaux de l'école) et/ou compétences limitées en numérique (notamment les enseignants les plus âgés mais pas seulement) et surtout ils manquaient de compétences méthodologiques sur comment organiser leur enseignement sur un mode exclusivement distanciel.

Les associations sportives ou culturelles ont aussi constaté que leurs actions en distanciel n'avaient pas permis de toucher une partie des adhérents voire provoqué un décrochage de certains bénévoles.

Quelques acteurs interrogés ont mis en place des actions pour aider ces publics en difficulté avec le numérique :

- Fourniture de matériel : utilisation des smartphones professionnels des salariés d'aide à domicile (les personnes visitées n'ayant pour la plupart par leur propre matériel), 11 ordinateurs prêtés à des élèves au collège Pasteur de Vallons de l'Erdre, prêt également de matériel au Lycée Jean-Baptiste Eriau d'Anenis.
- Aide dans l'utilisation des outils (consistant en fait souvent à faire « à la place de ») : appui des salariés d'aide à domicile dans l'organisation de visio avec les proches de ces personnes et dans l'utilisation de la téléconsultation, intervention de certains CCAS dans la prise de rdv de vaccination, impression par une partie des CCAS d'attestations de sorties vierges

Mais au contraire les services d'aide au numérique mis en place habituellement ont parfois été réduits : borne multimédia fermée de mars à septembre 2020 puis uniquement sur rdv dans un CCAS, accès uniquement sur rdv à un Espace France Service (ex MSAP Maison des Services Au Public).

En fait, ce sont surtout des alternatives au numérique qui ont été proposées. Ainsi, si au collège Pasteur quelques ordinateurs ont été prêtés, cela ne semble pas avoir suffi car la plupart des professeurs ont renoncé aux cours en visio en raison de l'équipement hétéroclite de leurs élèves et des connexions incertaines. Dans l'Education Nationale, ce sont donc le téléphone (cf plus loin) et la remise de documents papiers (envoi par courrier, ou documents à venir récupérer à l'école ou à l'accueil d'un supermarché) qui ont été mobilisés. De leur côté, les acteurs de l'emploi ont repris des rdv en présentiel dès que possible pour toutes les personnes en difficultés face au numérique.

En accélérant l'utilisation du numérique, la crise sanitaire a fait réfléchir un certain nombre d'acteurs interrogés sur la place du numérique pour l'avenir.

En effet, ils ont vu que le numérique pouvait avoir des aspects positifs (qu'ils ne soupçonnaient pas forcément) et qu'ils souhaitent parfois pérenniser :

- Pour garder du lien (entre les associations et leurs membres, des structures et leurs publics spécifiques, entre école et élèves...)
- Voir pour toucher d'autres publics (l'association Valentin Haüy constate que les réunions en distanciel leur ont permis de toucher un public qui ne leur était pas accessible jusqu'à maintenant, l'accompagnement en

distanciel par la Mission Locale a aussi permis de toucher des jeunes ayant des difficultés de mobilité pour se rendre aux rdv à Ancenis,...)

La crise a été accélérateur dans des changements de pratique (par exemple la Mission Locale du Pays d'Ancenis ne pratiquant pas le distanciel auparavant et la crise sanitaire lui a permis de « s'y mettre ») et a permis à certains de se former sur le tas un peu « à marche forcée » (l'ADAPEI, les associations d'aide à domicile, l'éducation nationale etc. en ont parlé).

Mais la crise a aussi montré qu'un travail d'accompagnement et/ou de formation des publics aux outils numériques sera nécessaire. Un certain nombre de structures interrogées ont dit vouloir agir en ce sens :

- 1 CCAS envisage de mettre en place un service d'accompagnement à l'utilisation du numérique (par des bénévoles)
- 1 association d'entraide souhaite former ses bénévoles afin de pouvoir si nécessaire poursuivre ses cours de français en distanciel
- La Mission Locale a répondu un appel à projet national pour pouvoir accorder des aides financières à des jeunes suivis pour l'acquisition de matériel (ordinateurs portables, smartphones...)
- Quasiment toutes les écoles du Pays d'Ancenis (sauf quelques-unes qui étaient déjà très bien équipées) vont bénéficier d'un appel à projet de « relance numérique » lancé en septembre 2021 pour se faire financer à 60% des équipements numériques. Cela ne résout pas la question de l'équipement des familles mais le fait que les écoles soient mieux équipées va permettre aux élèves et aux enseignants de développer leurs compétences en numérique. De plus chaque collectivité qui bénéficie de cet appel à projet a l'obligation de se doter et d'utiliser l'ENT (espace numérique de travail) « e-primo » que les élèves peuvent consulter depuis chez eux et qui peut être utilisé de manière décuplée pour un passage complet en distanciel. En 3 ans, tous les enseignants de la circonscription vont être formés à e-primo et cet outil va être présenté aux familles pour qu'elles se l'approprient. Le ministère accorde désormais une prime annuelle de 150 € aux enseignants au titre de l'équipement numérique, ce qui devrait aider à ce qu'ils soient mieux équipés à leur domicile. Une formation des directeurs au RGPD (règlement général sur la protection des données) va être assurée.

La crise sanitaire a montré que le travail mené à partir de 2018 et ayant fait l'objet d'un rendu début 2020 par la commission vie sociale du Conseil de Développement du Pays d'Ancenis sur la dématérialisation des services au public reste tout à fait pertinent. Fin avril 2020, la commission vie sociale avait également rédigé une contribution complémentaire sur le thème « Fracture numérique et coronavirus ». Ces documents sont consultables au lien suivant : <https://www.pays-ancenis.com/compa/nos-partenaires/conseil-de-developpement/la-commission-vie-sociale>

### **Le téléphone n'a pas été en reste**

A défaut de pouvoir se rencontrer physiquement et face aux difficultés de certains dans l'usage des outils numériques, le téléphone a été un outil précieux au cours de cette crise sanitaire.

Il a notamment été utilisé des manières suivantes :

- 15 des 19 CCAS interrogés ont mis en place des appels téléphoniques de personnes potentiellement vulnérables (notamment personnes de plus de 75 ans vivant seules chez elles).
- Une structure d'aide à domicile disposant de bénévoles a remplacé les visites à domicile réalisés par ses bénévoles par des appels téléphoniques réguliers, l'objectif étant de « faire du lien social »
- Les acteurs de l'emploi ont expliqué que, plus que le numérique, c'est le téléphone (appels voire SMS notamment pour le public jeune) qui a été utilisé pour garder un lien individuel avec les personnes accompagnées. La crise sanitaire a même permis à l'Unité Emploi d'identifier certaines démarches qui pourront à l'avenir systématiquement être réalisées par téléphone, afin de dégager du temps en présentiel pour d'autres sujets.
- Dans les écoles primaires, l'enjeu majeur était de faire en sorte qu'il y ait toujours un lien avec les élèves et leurs familles, quel que soit le mode de contact utilisé. Le téléphone a été l'un d'entre eux. De même, le service « Vie scolaire » du lycée Jean Baptiste Eriau a contacté régulièrement les élèves et leur famille pour garder le lien. Le téléphone a également pu être le moyen utilisé par certains enseignants spécialisés (type RASED) pour joindre régulièrement les élèves dont ils ont le suivi.

- A l'ADAPEI pour pallier à la fermeture des ESAT au premier confinement, les encadrants ont maintenu un contact téléphonique avec leurs équipes.
- Le GEM a appelé régulièrement ses adhérents pour rompre l'isolement.
- Dans des clubs des aînés, les administrateurs ont appelé les membres en proximité de temps en temps pour prendre de leurs nouvelles.
- L'association Valentin Haüy est restée accessible par téléphone pour répondre aux besoins de leurs bénéficiaires et de toute personne ayant besoin d'information sur la déficience visuelle.

Cependant la relation téléphonique fonctionne de la structure vers l'utilisateur mais s'avère plus compliquée à l'inverse.

### 3) Les publics touchés et sous quelles formes ?

#### Conséquences psychologiques (en lien notamment avec des problématiques d'isolement)

Au vu des entretiens réalisés par le Conseil de Développement, l'impact psychologique semble être la principale conséquence de la crise sanitaire sur les habitants du Pays d'Ancenis.

Ainsi :

- Les CCAS (rencontrés début 2021 donc avant que la crise ne se prolonge) ont dit avoir des inquiétudes sur les conséquences psychologiques de la crise sanitaire et ont constaté parmi la population « baisse de moral », « isolement/ solitude », « anxiété face au covid », « peur de l'avenir », « besoin d'être écouté/rassuré ». Le public le plus touché selon eux serait celui des personnes âgées (avec isolement accru par l'arrêt des activités du type repas des anciens et clubs des aînés et souvent, par leur non-maîtrise des outils numériques, parviendront-elles à retrouver leurs habitudes/leur motivation pour se déplacer/reprendre leurs activités/rencontrer d'autres personnes ?)
- Selon les associations d'entraide il y a parmi leurs publics une « grande inquiétude pour l'avenir » (pour tous, mais certains pointent le cas des jeunes et des migrants), une « grande fatigue morale » voire « de la détresse », « des renoncements », un isolement (cas des migrants qui ne consolident plus et même perdent leurs acquis en français).
- Selon les structures d'aide à domicile : la crise sanitaire engendre un manque de socialisation (animations, sorties, actions collectives annulées) et est pour certains bénéficiaires une période d'extrême anxiété (accrue par le fait que la crise sanitaire commence à s'éterniser) au point que quelques bénéficiaires ont dû être hospitalisées en 2021 pour des raisons psychologiques (publics déjà en fragilité psychologique, mais aussi d'autres qui ne présentaient pas de signes jusque-là). Les salariés et les bénévoles de l'aide à domicile jouent souvent un rôle d'alerte sur ces sujets, mais la santé mentale n'est pas prise en compte en tant que telle dans les parcours d'aide à domicile aujourd'hui en France (seuls les troubles cognitifs figurent dans les différents tests réalisés ; l'accès des bénéficiaires à des psychiatres ou psychologues n'est pas facile).
- Pour les acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques : Ces publics déjà fragilisés socialement ont parfois été encore plus isolés pendant la crise (par exemple certains adhérents du GEM n'allaient plus au travail et à leurs activités et se sont retrouvés isolés, une partie des personnes en situation de handicap accueillies dans la maison d'accueil temporaire des Amis de Raymond vivent seules à leur domicile le reste du temps et la crise a provoqué pour elles une rupture du lien social, etc). Notamment du fait de cet isolement accru, la crise sanitaire n'a pas été sans conséquences psychologiques sur leurs publics. Par exemple l'ADAPEI a constaté que pour son public composé de « personnes fragiles, souvent à fleur de peau, il n'a pas manqué de sujets d'inquiétudes ! » et l'association Valentin Haüy a observé chez ses adhérents des situations de « mal-être ».
- Parmi les acteurs de l'emploi du Pays d'Ancenis : Pôle Emploi n'a pas observé d'aggravation de l'état psychologique des personnes accompagnées. Mais l'Unité Emploi note qu'une petite partie des personnes qu'elle suit se sont isolées, ont manqué des rdv avec la structure et ont perdu confiance en elles. L'Unité Emploi a aussi noté chez quelques-uns une reprise ou augmentation de consommations de substances nocives. La Mission Locale a d'abord noté que les jeunes accompagnés avaient plus de mal à se projeter dans le temps mais que ce n'est pas pour autant qu'ils n'avaient plus de projets. De plus certains jeunes étaient plus apaisés car ils se sont retrouvés dans une situation partagée par une plus grande partie de la population (moindre pression sociale liée au fait de ne pas avoir d'emploi ou de formation), leur niveau de morosité et d'inquiétude ne semblait pas plus élevé que la moyenne de la population. Toutefois il semblerait qu'en septembre 2021 les créneaux d'accueil psychologique proposés 2 matinées par mois aux jeunes accompagnés par la Mission Locale

fassent désormais le plein.

- Impact psychologique sur les élèves selon l'Education Nationale : Ce point a surtout été évoqué par le lycée interrogé. Il signale que plusieurs élèves sont très fragilisés sur le plan psychologique, leurs problèmes nécessiteraient une meilleure prise en charge que par le/la psychologue scolaire, une élève a même été déscolarisée après « une crise » qui a demandé de faire appel aux pompiers et à la gendarmerie.
- Peu d'associations sportives ou culturelles ont évoqué le sujet de l'impact des confinements sur le moral de leurs adhérents et bénévoles. On peut toutefois noter que la 4SG a jugé très important d'adapter ses activités extérieures car elle a ressenti chez ses adhérents un besoin de faire du sport mais aussi de sortir et discuter entre eux. Une personne d'une troupe de théâtre a souligné que beaucoup de militants associatifs ont personnellement très mal vécu d'être privés de leurs activités.

## Conséquences relationnelles/familiales

Une grande partie des CCAS (au moins 7 sur les 19 interrogés) ont fait part d'une hausse du nombre **de séparations de couples**. Parfois ces séparations se sont faites dans un contexte de violences conjugales/familiales (cf plus loin), mais généralement il s'agissait de séparations qui se seraient sans doute faites plus tard dans l'année et qui ont été accélérées par la cohabitation 24h/24. Ces séparations ont notamment eu lieu à l'issue du 1<sup>er</sup> confinement, provoquant une hausse de la demande de logements à l'été 2020 et une pénurie de logements sociaux et de logements d'urgence disponibles. Un nombre plus grand de séparations de parents a également été constatée par le lycée interrogé. Un nombre de femmes isolées en hausse a été notée par l'Unité Emploi. Les familles monoparentales étaient également plus nombreuses dans les associations d'entraide.

Par ailleurs, il a été demandé aux familles pendant la crise sanitaire de jouer un rôle majeur dans l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants, ce qui a probablement eu des incidences sur les **relations entre parents et enfants**. Certains parents ont en effet eu tendance à surcharger leurs enfants de travail scolaire en pensant bien faire (au point que les enseignants doivent leur dire de « lever le pied ») tandis que d'autres n'étaient pas en mesure d'accompagner leurs enfants dans leur scolarité.

Pour certaines jeunes (public 16-25 ans) les tensions familiales ont été accrues par les confinements (du fait de la promiscuité etc.), mais à l'inverse d'autres jeunes ont ressenti moins de pression familiale (leur situation n'étant plus vue comme étant « de leur faute » mais comme étant « de la faute de la crise ») selon la Mission Locale. Quelques jeunes en « rupture familiale » sont apparus dans le public d'une association d'entraide (La Croix-Rouge d'Ancenis).

La crise sanitaire a eu également un impact sur les relations entre les **aidants familiaux** (enfants de parents âgés, parents de jeunes adultes en situation de handicap...) et les personnes aidées. Cela a été souvent tendu dans les familles ou les foyers (« pas de dépense physique, pas de contacts avec d'autres personnes, il a manqué de soupapes ») selon l'ADAPEI. Des familles se sont retrouvées à gérer seules des situations complexes, selon Les Amis de Raymond, car les structures accueillant leur enfant adulte sur une base régulière (comme les IME) ou temporaire (comme la Maison d'Accueil des Amis de Raymond) ont fermé à certaines périodes de la crise sanitaire. Un épuisement des aidants familiaux a également été observé par des CCAS, à ce titre plusieurs communes ont vu une hausse des demandes de téléassistance. Par exemple le CCAS de Loireauxence ne souhaitait pas se substituer au fait que certaines personnes bénéficient du soutien de leurs proches, de voisins ou autres mais lors du second confinement, le CCAS a été alerté sur un risque d'épuisement des aidants et a donc accompagné les personnes concernées.

Les **violences intrafamiliales** ont globalement été stables en Pays d'Ancenis malgré le contexte de crise sanitaire selon la Gendarmerie (contrairement à ce qui a pu être observé dans d'autres secteurs du département, notamment la métropole nantaise), avec une moyenne d'une intervention tous les 1,5 jours. Mais ces chiffres ne correspondent bien entendu qu'aux cas pour lesquels la Gendarmerie est sollicitée : donc soit la crise sanitaire a été mieux vécue en Pays d'Ancenis qu'ailleurs du fait que les familles ont plus d'espace ce qui créé potentiellement moins de tensions entre membres de la famille, soit la stagnation constatée n'est qu'apparente (du fait que les voisins sont trop loin pour entendre). Il est aussi possible que certaines situations familiales conflictuelles aient été aggravées par ce contexte particulier mais que d'autres situations se soient apaisées, ce qui expliquerait qu'en moyenne les chiffres en Pays d'Ancenis soient restés stables. De manière générale en Pays d'Ancenis, les violences intrafamiliales

concernent plus souvent des familles précaires où l'alcool fait partie du cadre familial habituel, mais il existe aussi des cas dans des familles plus favorisées. Les victimes sont en majorité des enfants (moins de 18 ans, tous genres confondus) et des jeunes femmes (de 18-29 ans surtout ou parfois 30-39 ans), très peu des hommes adultes.

Toutefois 4 CCAS ont dit avoir eu à gérer (avec l'appui d'autres partenaires comme le Conseil Départemental ou des associations nantaises spécialisées) des problématiques de violences conjugales/intrafamiliales en hausse suite aux confinements. Ces situations ont parfois nécessité le recours à un logement d'urgence pour mise à l'abri, voire à un signalement à la protection de l'enfance. Les autres CCAS n'ont pas détecté de hausse ou manquent d'informations sur le sujet (géré directement par la Gendarmerie et/ou le Conseil Départemental).

Il était beaucoup plus difficile de repérer des violences-intrafamiliales dans un contexte où les écoles étaient fermées et où les échanges entre élèves et profs se sont réduits. Toutefois, il n'y a pas eu de contrecoup à la rentrée de septembre 2021, il y a « uniquement » une poursuite de la tendance de fond (en cours depuis des années) qui à la hausse du nombre de signalements à la protection de l'enfance.

L'impact de la crise sanitaire semble aussi très important sur les **relations dans le monde scolaire** : en primaire, tout au long de l'année 2020-2021, les enfants d'une même classe avaient interdiction de se mélanger aux autres élèves dans la cour de récréation, le réfectoire, les temps périscolaires etc. afin d'éviter la propagation du virus. Il en a résulté des tensions entre élèves d'une même classe à force d'être tout le temps ensemble, et même des situations de harcèlement. Il y a depuis la rentrée 2021 une forte hausse de demandes d'aide au RASED, notamment celles qui relèvent de l'aide relationnelle, du climat de classe et de formes de rejet scolaire. En collège, il est noté que les élèves ont passé encore plus de temps sur les réseaux sociaux pendant la crise et cela a provoqué des tensions parfois violentes entre élèves à leur retour dans l'établissement, rendant un travail sur le « vivre ensemble » nécessaire. En lycée, il y a également depuis la rentrée 2021 des blocages entre élèves, des sensibilités exacerbées.

L'impact de la crise sanitaire sur la **délinquance** en Pays d'Ancenis, toujours selon la Gendarmerie, est une baisse des atteintes aux biens/vols (car les gens étaient chez eux) mais une hausse de 40 % des escroqueries par Internet.

## Conséquences économiques/financières sur les publics

En Pays d'Ancenis, cela ne semble **pas être la principale conséquence de la crise sanitaire**.

En effet, le nombre d'offres d'intérim en Pays d'Ancenis est similaire voire supérieur à l'avant-crise (550 offres en mai 2021 contre 450 en mars 2020) et l'étude BMO 2021 (Besoins de Main d'Œuvre) annonce un nombre d'offres supérieur à celui de début 2020. L'Unité Emploi note aussi que le nombre de personnes au RSA en Pays d'Ancenis est **de retour à un niveau similaire à l'avant crise** sanitaire. Les difficultés semblent donc derrière nous sur ce point.

Les droits au RSA ont été maintenus par la CAF, ce qui a permis de ne pas aggraver la situation des personnes en cours de réinsertion. De même les droits au chômage ont été prolongés de fin mars 2020 au 30 juin 2021.

Toutefois :

- Des personnes ont pu connaître des **difficultés économiques au plus fort de la crise sanitaire**. En effet, l'activité de certains secteurs a été maintenue (notamment dans le maraîchage et la grande distribution) mais il y a eu une chute du nombre d'offres d'intérim en Pays d'Ancenis suite au 1er confinement (80 offres publiées chaque mois en 2nd trimestre 2020 contre 450 en mars 2020) notamment dans le secteur industriel. Pôle Emploi a noté une hausse importante du chômage au 3e trimestre 2020 (en lien avec la chute du nombre d'emplois proposés en intérim) qui s'est suivie d'une baisse (en lien avec la reprise de l'intérim). Suite au 1er confinement, le nombre d'allocataires du RSA a également augmenté de 5 % sur le territoire (avant de revenir au niveau d'avant la crise sanitaire).
- Concernant les **jeunes** : Trouver un apprentissage ou un stage était également compliqué (à fortiori dans des secteurs très impactés par la crise sanitaire comme la vente hors produits de 1ère nécessité). La Mission Locale a constaté une réelle hausse du nombre de jeunes en difficulté financière, notamment du fait de la baisse de l'emploi en intérim, surtout depuis le 2e confinement (certains jeunes ayant épuisé leurs économies pendant le 1er confinement). Des rallonges budgétaires ont été demandées en 2020 par la Mission Locale car les budgets prévus étaient insuffisants face à la hausse des demandes d'aides. Le nombre de décrocheurs (lycéens ou

étudiants ayant arrêté leurs études en cours de route) accueillis par la Mission Locale était fin 2020 en augmentation de 28 % par rapport à l'année civile 2019.

De fait, au plus fort de la crise sanitaire :

- Quelques CCAS ont connu une hausse de demandes d'aides alimentaires. Ces demandes ont émané de personnes (familles notamment) qui étaient déjà en difficulté avec la crise (pour lesquelles la crise a été aggravante) ainsi que nouvelles personnes venues suite à des pertes d'emploi (notamment des jeunes adultes vivant de boulots précaires qui ont pu alors avoir des difficultés de logement ou devoir revenir chez leurs parents).
- La plupart des associations d'entraide rencontrées ont constaté depuis le début de la crise sanitaire une hausse (légère ou notable) du nombre de personnes accompagnées et/ou de l'importance des aides demandées par ces personnes. A la Croix-Rouge d'Ancenis 146 familles ont bénéficié en 2020 de 1 570 tickets-services pour des achats de 1ère nécessité en supermarché (contre 59 familles et 1 000 tickets en 2019). Le Petit Chariot de Galerne à Varades a fait part d'une hausse de 25% du nombre de personnes bénéficiant de l'aide alimentaire en 2020 par rapport à 2019. Les Restos du Cœur de Saint- Mars ont fait état d'une hausse de 20 % depuis le début de la crise sanitaire de certaines catégories de publics. Les différents centres du Secours Catholique ont eu davantage de demandes d'aides financières pour la prise en charge de factures liées à la vie courante (charges immobilières et loyers, énergie, essence, frais de transport). La plupart des bénéficiaires semblent être des personnes qui fréquentaient ou non déjà les associations d'entraide, mais qui avaient des conditions de vie déjà difficiles avant la covid et qui se sont détériorées avec la crise sanitaire. Les nouvelles personnes accompagnées par ces associations d'entraide se sont notamment caractérisées par leur :
  - o Statut relatif à l'emploi : personnes ayant leur emploi, demandeurs d'emplois mal indemnisés, personnes inaptés au travail ayant été mises dans la difficulté par le retard pris dans le traitement de leurs dossiers par des administrations, quelques personnes auto-entrepreneurs
  - o Statut familial : davantage de sollicitations de familles monoparentales (notamment jeunes femmes seules avec enfants) et de familles (de tous types) qui se sont retrouvées en difficultés du fait de besoins supplémentaires avec la fermeture des cantines au 1er confinement et de retards de versements dans les allocations familiales
  - o Classe d'âge : quelques associations ont eu affaire à davantage de jeunes (jeunes adultes et à des jeunes en rupture familiale, jeunes n'ayant pas assez d'heures acquises pour l'ouverture de droits...)
  - o Nationalité : sollicitations par quelques familles supplémentaires d'origine étrangère pendant le 1er confinement.

Toutefois cette hausse a probablement été en deçà des besoins réels selon les CCAS et associations d'entraide : en effet il est difficile pour des populations nouvellement en difficulté et n'ayant jamais eu affaire aux CCAS ou associations d'entraide de pousser la porte (par honte ou par pudeur) alors même qu'elles auraient pu y bénéficier d'aides (c'est le « non recours »).

### **Impact sur la santé des habitants**

Outre le risque covid, quelques structures ont mentionné un impact de la crise sanitaire sur la santé physique de leurs publics :

- La moitié des associations d'aide à domicile interrogées notent qu'une part importante de leurs bénéficiaires qui avaient un niveau de dépendance faible ou moyen sont maintenant très dépendants (le Conseil Départemental a dû réévaluer à la hausse le niveau GIR de ces bénéficiaires). Par exemple un monsieur qu'une association ne visitait qu'une fois par semaine n'a plus été visité pendant 2 mois et demi (car non prioritaire dans le cadre de la baisse d'activité) et maintenant une aide à domicile doit passer une fois par jour. Malheureusement une fois qu'une personne a perdu en autonomie, notamment si elle est très âgée, un retour en arrière est rarement possible.
- L'association Valentin Haüy déplore une résignation de beaucoup de personnes âgées confrontées à une perte de vision (ces personnes, du fait de la crise sanitaire, ont mis de côté leurs démarches sur ce sujet)
- Les Amis de Raymond ont constaté sur certains des séjours organisés que les accueillis étaient moins dynamiques et plus fatigables.

### **Impacts sur les résultats et l'orientation scolaires**

Pendant les confinements, certains élèves ont décroché notamment faute de suivi familial (par exemple des familles n'arrivaient plus à suivre et ont préféré ne plus répondre aux messages et appels des enseignants). La crise a été révélatrice des barrières rencontrées par certaines familles (barrière de la langue, barrière du numérique, barrière culturelle...).

Au final, en cette année 2020-2021, l'impact de la crise sanitaire sur les résultats scolaires des élèves et leur orientation scolaire semble moins important qu'il aurait pu l'être mais cet impact n'est pas nul selon certains établissements :

- Dans les écoles primaires du Pays d'Ancenis selon l'Inspectrice les résultats moyens étaient en baisse début septembre 2020 (du fait du 1<sup>er</sup> confinement en 100 % distanciel et que certains enfants n'étaient pas revenus en mai-juin en présentiel). Certains élèves avaient perdu l'habitude de travailler et d'être en classe et ont eu du mal à se réadapter. Les élèves les plus scolaires se sont vite remis dans le bain. Au final, les résultats moyens étaient de retour au niveau normal dès le 1<sup>er</sup> semestre 2021.
- Au Collège Pasteur, une partie des élèves ont rapidement décroché pendant le premier confinement. Ensuite les va-et-vient entre le travail purement à distance, la présence à mi-temps, les changements d'organisation, ont lourdement pesé sur les élèves en difficulté. Les écarts entre les élèves performants ou bien suivis et les moins motivés se sont creusés. Toutefois, il n'y a pas eu plus de décrocheurs officiels en cours d'année 2020/2021 et ça ne semble pas avoir eu d'effet sur les choix d'orientations en fin de 3<sup>ème</sup>.
- Au lycée Jean Baptiste Eriau, en 2020/21, il n'y a pas eu plus de décrochages que précédemment, ni d'inquiétudes particulières pour l'orientation des élèves. C'est à la rentrée 2021/22 que les difficultés ont commencé à se faire sentir : niveaux très faibles en maths et en français, quelques élèves ont décroché (en particulier les « fragiles sont devenus plus fragiles »), pour d'autres les conséquences ne commencent qu'à apparaître.

## **Impact sur le lien social permis par le milieu associatif**

**Les membres sont-ils au rendez-vous ?** A la rentrée de septembre 2021, un plus de la moitié des associations interrogées disent avoir connu une baisse significative de leur nombre d'adhérents. Par exemple les associations sportives de la 4SG, d'Ancenis Ancenis-St-Géron Tennis de table et du Cercle de la Renaissance ont connu une baisse de fréquentation ou de leur nombre de membres respectivement de 14, 20 et 30 %. Parmi les associations culturelles interrogées, la Cantaria compte désormais 50 adhérents contre 72 début 2020, l'Arpège 356 élèves contre 389 élèves l'an passé. Selon ces associations, le non-retour de certains de leurs membres (qu'il ait été compensé ou non par l'arrivée de nouveaux membres) sont notamment liées aux raisons suivantes : la peur de la covid, le pass sanitaire, le fait que des membres ont perdu le fil pendant les différents confinements et/ou pris d'autres habitudes, le manque de visibilité sur la suite de la crise sanitaire. Ces associations disent pourtant avoir mené différentes actions qui ont permis de limiter cette baisse : effort de continuité pendant la crise sanitaire (cours en visio, adaptations diverses), effort tarifaire (ristournes...), effort pour attirer de nouveaux membres ou dynamiques interpersonnelles positives ayant permis de les garder. Mais beaucoup font part du cas d'autres associations ayant connu une baisse encore plus importante de leur nombre d'adhérents, en l'absence de ce type d'actions pour « amortir la chute ».

**Retour des bénévoles ?** Si quelques associations interrogées ont fait part d'une stabilité de leur nombre de bénévoles, la plupart ont vu leur nombre en baisse avec la crise sanitaire (pour certaines à un niveau réduit, mais de manière plus conséquente pour d'autres). Certaines en précisent les raisons : départ de bénévoles ne souhaitant pas être vaccinés, manque de renouvellement suite au départ de bénévoles âgés, difficultés à maintenir le lien avec les moins connectés durant les confinements. Enfin, une part importante des associations interrogées ont évoqué une rentrée difficile pour les bénévoles ayant accepté de rester : crispations.

**Difficultés financières suites à la crise sanitaire ?** Un certain nombre d'associations interrogées ont eu un important manque à gagner lié à la crise sanitaire : remboursements liés à la non tenue d'activités, baisses de tarif en cette rentrée 2021 pour faire revenir les adhérents, absence de recettes liées aux billets des spectacles organisés pour les associations culturelles, perte de recettes liées à l'organisation d'événements ponctuels permettant de récolter des fonds complémentaires notamment pour les associations sportives. Ces associations citent différentes ressources qui ont pu pallier tout ou seulement en partie ces manques à gagner : aides publiques exceptionnelles (chômage

partiel, aides COMPA ou Département et surtout aides exceptionnelles par les communes), solidarité des adhérents (acceptation de ne pas être remboursés de certains frais malgré l'annulation de cours)... Mais compte tenu qu'elles ont puisé dans leurs réserves financières, plusieurs associations pointent que si la crise sanitaire se poursuit elles ne pourront pas s'en sortir.

Au final, avec moins de membres, moins de bénévoles et une fonte des trésoreries, le tissu associatif du Pays d'Ancenis, qui est pourtant un vecteur majeur de lien social pour les habitants, a été significativement affaibli par la crise sanitaire.

### **La crise a fragilisé les plus fragiles**

Au final, la crise sanitaire a avant tout fragilisé ceux qui étaient déjà fragilisés avant la crise. Cela se voit sur tous les sujets en Pays d'Ancenis :

- CCAS et associations d'entraide ont constaté que sur les personnes venant leur demander de l'aide (alimentaire, financière) étaient notamment des personnes déjà en difficultés (pour lesquelles la crise a été aggravante). Ces personnes étaient déjà public de leurs structures, ou bien n'en faisaient pas partie mais étaient dans une situation difficile. Il y a eu l'arrivée de personnes nouvelles (suite à des pertes d'emploi) mais le nombre de non-recours a sans doute été élevé parmi les personnes nouvellement (et souvent temporairement) frappées par des difficultés financières du fait de la crise sanitaire.
- Les publics spécifiques suivis par différents acteurs sociaux étaient déjà fragilisés socialement, ils ont parfois été encore plus isolés pendant la crise ce qui a eu pour eux des conséquences psychologiques.
- Dans l'éducation nationale, ce sont les élèves qui étaient déjà les plus fragiles avant la crise qui sont le plus en difficultés maintenant (les autres ont plus de facilité à se « remettre dans le bain »)
- Etc.

### **La crise a également fragilisé des publics plus « inattendus »**

En effet au début de la crise sanitaire beaucoup d'actions se sont concentrées autour des personnes âgées (voir par exemple l'action des CCAS pour inventorier, appeler, venir en aide aux personnes âgées isolées). Les CCAS estimaient que les personnes âgées seraient les plus impactées psychologiquement (leur isolement étant accru par l'arrêt des activités du type repas des anciens et clubs des aînés et souvent par leur non-maîtrise des outils numériques).

Par exemple, seuls un quart des CCAS interrogés ont fait part de la mise en place par leur commune d'aides nouvelles ou renforcées à destination des personnes précaires. Mais les CCAS interrogés début 2021 craignaient une montée à venir de la précarité et des demandes d'aide, une hausse qui n'aura finalement peut-être pas lieu car, après une hausse significative autour du 2<sup>nd</sup> confinement, le nombre de chômeurs et de personnes au RSA en Pays d'Ancenis est revenu au niveau d'avant la crise sanitaire.

En revanche, il s'avère aujourd'hui que l'impact psychologique est le principal impact de la crise sanitaire en cours et beaucoup de personnes de tous profils ont été touchées (avec le ralentissement général de la vie associative, le fait que la crise s'éternise, etc.). Les jeunes semblent aujourd'hui particulièrement touchés par cet impact psychologique (comme le constatent le lycée interrogé, la Mission Locale avec ses permanences d'un psychologue...).

## **4) Les conséquences sur le fonctionnement des structures au long terme**

La crise sanitaire a amené certaines structures à **réfléchir sur les modes de contacts utilisés** (place du numérique, usage du téléphone – cf partie 2).

La crise sanitaire a aussi amené quelques-unes des structures interrogées à **envisager des évolutions dans leurs modes d'organisation en général**. Notamment :

- Près de la moitié des CCAS évoquent que la crise a fait apparaître la nécessité de davantage échanger entre CCAS du Pays d'Ancenis (et entre acteurs sociaux de manière générale) pour s'entraider, échanger sur leurs pratiques et éviter de « réinventer l'eau chaude » à chaque fois. Quelques CCAS évoquent que ces échanges pourraient être organisés à l'échelle du Pays d'Ancenis par la COMPA (la COMPA n'a pas de compétence sociale à proprement parler, mais a en revanche une compétence d'animation du territoire).
- 1 CCAS entame suite à la crise une réflexion pour faire évoluer le CCAS et lui donner une autre image que

celle d'une « chambre d'enregistrement des démarches », afin de ne pas être uniquement dans le traitement de problèmes au cas par cas mais dans un traitement systémique et préventif des difficultés des personnes.

- Pour l'aide à domicile, la crise sanitaire a montré l'importance d'intégrer un apport de lien social dans la nature de l'accompagnement proposé aux bénéficiaires (une structure prendra donc cet aspect en compte les diagnostics qu'elle réalise au début de l'accompagnement de chaque nouveau bénéficiaire). La communication entre auxiliaires suivant la même personne, en lien avec la famille, et les échanges entre auxiliaires de vie pour qu'elles partagent leurs retours d'expériences, seront également renforcés.
- L'Education Nationale réfléchit à la notion de « continuité » suite à la crise sanitaire. Le Ministère de l'Education Nationale exige depuis la rentrée de septembre 2021 que chaque école primaire, collège ou lycée ait un « plan de continuité pédagogique ». Ce plan doit présenter les outils/méthodes qui seront utilisés par les enseignants en cas de reconfinement, mais aussi de fermeture de classe suite à un cas de covid ou pour permettre à un élève placé en isolement de continuer à suivre à distance. Que ce soit en situation de crise ou en situation « normale » (pour tisser le lien entre la classe et l'après-classe), cette continuité pourra passer par différents outils selon l'Inspectrice du Pays d'Ancenis : les outils numériques (cf paragraphe dédié), des outils méthodologiques pour les directeurs et les enseignants (ex : fiches sur quelle quantité d'activités à faire on peut donner à un élève en distanciel), l'utilisation des manuels scolaires (même si les enseignants sont libres de ne pas les utiliser) et le fait que chaque enseignant donne une lisibilité aux familles sur son projet pédagogique (car les professeurs qui avaient expliqué en début d'année aux parents les outils choisis ont eu plus de facilité à ce que les parents comprennent ce qui était attendu d'eux dans l'accompagnement de leurs enfants pendant la crise sanitaire).

Notons également que la crise sanitaire a eu un **impact fort sur les salariés du sanitaire et social** (fatigue professionnelle accrue), et que cela enclenche **des réflexions sur ces métiers qui souffraient déjà de difficultés de recrutement** :

- EHPAD : En sous-effectif du fait de postes non pourvus et de problèmes d'absentéismes, la direction de l'EHPAD du Cellier a dû faire revenir pendant la crise sanitaire des professionnels fatigués car elle n'avait pas d'autres solutions. La charge de travail a été augmentée (avec les protocoles sanitaires etc) et a mis à mal les équipes. Il en résulte une grande fatigue et lassitude du personnel soignant, la reconnaissance financière (prime Ségur) n'a pas suffi.
- Aide à domicile : Beaucoup de salarié-es ont eu du mal à vivre cette période et la fatigue, en particulier psychologique, est réelle pour le personnel. Il y a la crainte de ne pas avoir suffisamment de salariés dans les mois à venir, du fait de la suspension de certains pour non-vaccination et de la difficulté de longue date à pourvoir les postes déjà vacants. En effet le secteur souffre de difficultés de recrutement et fidélisation des salariés liées à la pénibilité du métier (horaires décalés, horaires de débauche non garantis...), au manque de reconnaissance du métier notamment sur le plan financier (50 % des salariés sont embauchés sans le diplôme requis et doivent attendre 10 ans pour gagner un peu plus que le SMIC), au fait que le métier nécessite d'avoir le permis B, un véhicule et de l'entretenir. Le secteur souffre, sur un territoire comme le Pays d'Ancenis où le taux de chômage est faible, de la concurrence d'autres emplois mieux payés, moins pénibles etc. Toutefois les structures d'aide à domicile espèrent que ces difficultés vont se réduire grâce à des évolutions récentes (« Ségur de la Santé » qui va permettre des évolutions de salaires plus rapides au fil de la carrière, prise de conscience avec la crise sanitaire que plus le maintien à domicile sera développé en France moins il y aura besoin d'EHPAD). Les associations d'aide à domicile du Pays d'Ancenis envisagent également des évolutions susceptibles d'améliorer les conditions de travail : télétravail partiel pour les personnels administratifs, plus grande autonomie laissée aux salariés, meilleure sectorisation géographique pour limiter les déplacements...
- Secteur du handicap : Les nouvelles modalités de fonctionnement ont engendré des tâches supplémentaires pour les salariés de ces structures (désinfection, annulations d'actions, démarches en cas de cas contact, encadrants ayant dû assurer des chantiers eux-mêmes en ESAT, vacations pour soulager d'autres collègues, le tout avec la peur de rapporter la maladie à leur domicile). Il y a pour le secteur du handicap un manque criant de moyens publics et un manque d'écoute à l'échelon national des acteurs du secteur quand il s'agit de faire évoluer les règles.

## II) Préconisations

Face à l'ampleur des enjeux, la commission vie sociale du Conseil de Développement souhaite interpeller les acteurs locaux et préconiser un certain nombre d'actions possibles.

Ces préconisations ont été nourries par les entretiens réalisés pour cette étude (elles ont été directement exprimées par les acteurs interrogés ou bien identifiées par le Conseil de Développement sur la base des problématiques rencontrées par ces acteurs).

Le Conseil de Développement a veillé à ce que ces préconisations soient relativement précises et concrètes et surtout à ce qu'elles soient tournées vers le « maintenant » et l'avenir (il ne s'agit pas de refaire le passé ou de critiquer la gestion qui a été faite de la crise sanitaire). En effet la crise sanitaire en malheureusement pas encore derrière nous et ses conséquences risquent d'être durables.

### 1) Développer des actions en faveur de la santé physique mais aussi mentale des habitants du Pays d'Ancenis

*A noter que la santé n'était pas un sujet directement abordé dans nos entretiens (y compris le sujet de la vaccination contre la Covid19) et que nous n'avons pas eu d'entretiens directs avec des acteurs de la santé (sauf structures médicaux-sociales types EHPAD etc). Mais le sujet de la santé est sans cesse revenu « par la fenêtre » lors de ces entretiens.*

Sur la santé physique, nos préconisations sont les suivantes :

- Etre **vigilant quant à d'éventuelles hausses du niveau de dépendance** des bénéficiaires de l'aide à domicile compte tenu de la crise sanitaire, réviser rapidement leur niveau GIR si besoin. *Cette action pourrait être pilotée par les associations d'aides à domicile en lien avec le Conseil Départemental.*
- **Etre vigilant quant aux renoncements aux soins** qu'il y a pu avoir au cours de la crise sanitaire chez certaines personnes (ex : renoncement suite à perte de vision) en initiant des discussions avec les bénéficiaires sur ce type de sujets (faire un « point santé »). *Cette action pourrait être portée par les CCAS du territoire et les acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques.*

Sur la santé mentale, mener des actions concrètes et sensibiliser les différents acteurs sur le sujet pour un meilleur repérage :

- Viser dans l'action des CCAS toutes les catégories de population (et pas seulement les personnes âgées), par exemple les **conséquences psychologiques** de la crise sanitaire concernent un peu toute la population et notamment les jeunes. **Mener des actions avec des acteurs jeunesse** sur le sujet. En effet il convient d'observer la situation des jeunes avec la plus grande attention (par jeunes il faut entendre de la petite enfance jusqu'à la trentaine). Les analyses et le suivi doivent être orientés tous azimuts, éducation, activités physiques et culturelles, emploi, logement, insertion et intégration familiale, etc.... Les répercussions sur la santé et particulièrement mentale se reporteront durablement dans le temps. Le problème n'est évidemment pas propre au territoire du Pays d'Ancenis mais ne doit surtout pas être négligé. Cela pourra donner lieu à des actions concrètes comme la mise en place de permanences d'accueil psychologique, l'organisation de débats ou groupes de parole etc. *Cette action pourrait être pilotée par les collectivités territoriales, par exemple la mission santé-prévention de la COMPA et les CCAS en lien avec le service jeunesse municipal, conseil municipal des jeunes, foyers des jeunes, associations des jeunes etc. pour les communes qui en ont, et le Département (maison des Adolescents).*
- Etre vigilant sur les **conséquences psychologiques et relationnelles de la crise sanitaire sur les élèves du**

**Pays d'Ancenis**, prévoir au sein des écoles des temps d'échanges collectifs avec les élèves sur ces sujets (travail sur le « vivre ensemble »...) et travailler au repérage de problématiques individuelles. Solliciter des acteurs extérieurs dès que besoin (RASED, psychologues scolaires, conseillère en économie sociale et familiale, professionnels de santé...). *Cette action pourrait être pilotée par l'Inspection Académique et les établissements scolaires.*

- **Former les personnels des CCAS aux risques psychologiques** (isolement, dépression, conduites addictives, etc) et à l'orientation des personnes touchées (de tous âges) vers des interlocuteurs adaptés. *Cette action serait portée par les CCAS du territoire. L'organisation d'une formation pourrait être mutualisée entre CCAS avec le soutien de la mission santé-prévention de la COMPA.*
- **Sensibiliser** les bénévoles des associations d'entraide à l'**accompagnement psychologique** des bénéficiaires (même si cela ne pourra pas être leur rôle majeur), pourquoi pas des permanences ponctuelles de psychologues dans certaines associations d'entraide (attention à la question de leur financement). *Cette action pourrait être portée par les associations d'entraide, si possible avec l'appui de collectivités territoriales (Conseil Départemental par exemple).*
- **Etre vigilant quant à l'impact psychologique** de la crise sanitaire (en lien avec notamment des problématiques d'isolement) sur les personnes suivies par des acteurs sociaux spécifiques : les repérer et les orienter vers des spécialistes, mener en propre des actions pour réduire l'isolement, même si c'est en petit groupe, par téléphone ou par visio. *Cette action pourrait être pilotée par tous les acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques.*
- **Former les auxiliaires de vie et les bénévoles au repérage de difficultés psychologiques** chez les bénéficiaires de l'aide à domicile afin qu'ils alertent leur hiérarchie et qu'il soit trouvé des solutions en lien avec la famille et le médecin traitant. *Cette action pourrait être portée par des associations d'aides à domicile.*
- « Militer » au niveau national pour que la **santé mentale /les troubles psychologiques** (et non les seuls troubles cognitifs) soient **pris en compte en France dans les parcours d'aide à domicile**. *Cette action pourrait être pilotée par des associations des fédérations d'aides à domicile, en direction de l'échelon national (ministères).*
- **Etre vigilant quant à la fatigue psychologique des salariés d'aide à domicile** accumulée pendant la crise, les orienter vers les aides psychologiques existantes (psychologue salarié ou prestataire pour les structures qui en ont un, numérique d'écoute national). *Cette action pourrait être portée par les associations d'aides à domicile, si possible avec l'appui de l'échelon national (ministères).*

## 2) Réinventer le lien social, la convivialité et les différents modes de contact

Sur la question du soutien aux associations culturelles et sportives, qui sont un vecteur majeur de lien social mais qui ont été très fragilisées par la crise sanitaire :

- **Simplifier et unifier** les formulaires de **demandes d'aides** pour associations culturelles et sportives à destination des collectivités territoriales. *Cette action serait pilotée par la COMPA et les communes.*
- Prévoir de nouvelles **aides publiques** (de la COMPA, des communes) **pour les associations sportives et culturelles qui continuent d'être fragilisées par la poursuite de la crise sanitaire**. *Cette action serait portée par la COMPA et les communes.*
- Prévoir des échanges entre associations sportives et culturelles voire un accompagnement extérieur pour qu'elles trouvent de **nouvelles ressources financières plus covid-compatible** que l'organisation d'événements. *Cette action pourrait être pilotée par la COMPA.*
- Proposer aux **associations culturelles** (qu'elles soient basées sur la commune ou en Pays d'Ancenis) des

**baisses des tarifs de locations de salles**, et ce pendant toute la durée de la crise sanitaire, afin de soutenir ces associations qui sont mises en difficulté par la crise. voire même **inviter** gracieusement ou rémunérer des troupes du Pays d'Ancenis **afin qu'elles jouent dans le cadre de la programmation culturelle** faite par la commune. *Cette action pourrait être portée par les communes disposant de salles culturelles.*

- **Refaire le point** au niveau de chaque mairie sur **l'attribution de subventions** sur la base d'une analyse actualisée de la contribution à la vie locale faite par les différentes associations (en effet certaines n'existent plus que sur le papier ou touchent peu de personnes/fonctionnent en vase clos). Refaire également le point sur la **question des salles** afin que celles-ci soient mieux partagées entre les associations. *Cette action serait pilotée par les communes.*
- Initier des **rencontres inter-associations** au niveau des communes pour que les associations sportives et culturelles puissent échanger des bonnes pratiques et des idées innovantes (il y en a eu beaucoup pendant la crise et il continue à y en avoir pour essayer de faire revenir adhérents et bénévoles, certaines pourraient être pérennisées de manière permanente ou en solution de dépannage). *Cette action pourrait être portée par les communes.*
- Proposer des **formations pour les associations** (notamment culturelles et sportives) au niveau de la COMPA ou inter-communal (par exemple sur des questions juridiques, le fonctionnement d'une association loi 1901, la rédaction d'une charte du bénévolat, etc) et faire connaître auprès des associations (au moment de leur création mais aussi à chaque changement de membres du bureau) différentes ressources qui existent déjà (voir notamment <https://associations.gouv.fr/guide-pratique-vie-associative.html> ). *Cette action pourrait être pilotée par la COMPA, divers groupements de communes (SIVOM...) ou les communes elles-mêmes.*

Sur la nécessité de relancer la convivialité et le lien social mais en trouvant de nouveaux modes de contacts :

- **Réinventer la convivialité à l'ère du covid** (celui-ci risquant de perdurer), par exemple avec la remise pour les personnes âgées de colis de Noël, des courriers (cf initiative « 1 lettre 1 sourire »), de dessins faits par les enfants (d'autant que ce type d'actions permet aussi de toucher les personnes âgées les moins mobiles et les plus isolées, qui ne pourraient pas - même hors covid - sortir de l'EHPAD ou de leur domicile pour aller à un repas des aînés, et que cela permet d'inclure une dimension intergénérationnelle avec les enfants et les jeunes de la commune). *Cette action pourrait être portée par les CCAS.*
- Réaliser au niveau des fédérations locales des **clubs des aînés** un bilan de la crise sanitaire et en **tirer des pistes de travail pour renforcer à l'avenir leurs capacités d'adaptation** et maintenir un lien constant avec leurs adhérents (en effet la plupart de ces clubs ont été totalement à l'arrêt pendant la crise). Il ne s'agit pas de passer du 100 % face à face présentiel à du 100 % numérique, mais un minimum de numérique semble incontournable et d'autres formats plus covid-compatibles seraient à développer (activités et échanges entre membres par courrier ou par téléphone, activités en plus petit groupe, activités de plein air). *Cette action pourrait être pilotée par les fédérations locales des clubs des aînés.*
- Malgré que la crise sanitaire se poursuive, faire le maximum pour **repandre l'organisation d'actions collectives** (sorties, goûters...) nécessaires à la socialisation des bénéficiaires de l'aide à domicile, quitte à en adapter les formats (tout petit groupe, pas de repas, en extérieur quand la météo le permet...). *Cette action pourrait être portée par les associations d'aides à domicile.*
- Prévoir dans chaque structure d'aide à domicile que **l'apport de lien social soit intégré** au diagnostic réalisé lors du début de prise en charge d'un nouveau bénéficiaire, puis soit intégré à la nature de l'accompagnement proposé au bénéficiaire. Pour apporter ce lien social, les auxiliaires pourront notamment organiser des visio-conférences avec la famille du bénéficiaire (pour cela doter chaque auxiliaire d'un smartphone professionnel – voire d'un stock de tablettes confiées par roulement aux auxiliaires – afin qu'elles s'en servent pour l'organisation de ces visios). *Cette action pourrait être pilotée par les associations d'aides à domicile.*
- **Développer la convivialité** au sein des associations d'entraide, à la fois pour fidéliser les bénévoles et faire que les publics accueillis se sentent en confiance. *Cette action pourrait être portée par les associations d'entraide elles-mêmes, si possible avec l'appui de réseaux associatifs pour échanger des bonnes pratiques.*

- Inciter les associations sportives et culturelles à noter les **moyens privilégiés pour joindre chacun de leurs adhérents** en fonction de leurs préférences (cf le cas des associations ayant perdu le lien avec une partie de leurs adhérents pendant la crise car elles n'utilisaient pas le bon mode de contact). *Cette action pourrait être pilotée par les associations sportives et culturelles elles-mêmes.*

Sur l'accroissement de la place du numérique dans les modes de contacts, qui nécessite toutefois un accompagnement et la mise en place d'alternatives pour les personnes moins à l'aise :

- Proposer au grand public des services **d'accompagnement aux démarches administratives en ligne** ou à défaut orienter vers des acteurs proposant ce type d'accompagnement (la crise ayant fait ressortir davantage ce type de besoin), notamment l'Espace Multimédia de la COMPA dont les moyens humains sont entrain d'être renforcés pour une plus grande décentralisation de son action. Envisager la tenue de permanences d'écrivains publics dans les mairies du territoire. *Cette action pourrait être portée par les communes en lien avec l'Espace Multimédia de la COMPA.*
- **Former les associations culturelles et sportives à l'utilisation du numérique** dans l'organisation d'activités associatives **et à l'accompagnement de leurs adhérents** dans l'utilisation du numérique ou du moins à l'orientation de leurs adhérents vers des acteurs susceptibles de les aider à acquérir du matériel et à l'utiliser. En effet pendant la crise sanitaire plusieurs associations ont constaté avoir "perdu" certains de leurs adhérents lorsqu'elles ont essayé de poursuivre leurs activités en "visio" pour remplacer le présentiel impossible. Les raisons étaient diverses mais il a été cité plusieurs fois la non-maîtrise de l'outil, son mauvais fonctionnement ou son absence. *Cette action pourrait être pilotée par exemple par l'Espace Multimédia de la COMPA (mener des actions pour se faire connaître des associations et leur proposer ponctuellement des temps d'échange ou de formation).*
- **Dans le domaine de l'emploi**, poursuivre le développement du **recours au distanciel** (qui permet notamment de toucher des jeunes ayant des problèmes de mobilité) mais **ne pas proposer de 100 % numérique** compte tenu que certains sont en difficulté avec le numérique. Afin de ne pas exclure ces derniers, proposer des **rdv décentralisés** sur tout le territoire du Pays d'Ançenis. Poursuivre également le développement **du recours au téléphone (appels, SMS...)** pour réaliser certaines démarches et pour maintenir un contact avec les bénéficiaires (cela permet d'éviter certains déplacements à des rdv physiques et cela constitue également une alternative pour les personnes moins à l'aise avec le numérique). Enfin, proposer si possible un **accompagnement au numérique** (aides à l'acquisition de matériel, orientation vers des structures pouvant les aider dans l'utilisation comme l'Espace Multimédia..). *Cette action serait portée par les acteurs de l'emploi.*
- Continuer à **utiliser le numérique** (suite à la montée en compétence provoquée par la crise) au niveau des acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques. En effet cela permet de garder un lien avec les bénéficiaires mais aussi parfois de **toucher un public qui ne leur était pas accessible** jusqu'à maintenant. *Cette action pourrait être pilotée par tous les acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques*

Sur la question spécifique du développement des contacts par voie numérique dans le milieu scolaire, miser sur l'équipement matériel mais aussi sur l'accompagnement des élèves et de leurs familles :

- Prévoir des aides financières pour que les élèves dépourvus d'équipement numérique aient une **tablette (système de location ? prêt annuel ?)**. Cette action serait sur le modèle de ce que fait le Conseil Régional en distribuant des ordinateurs aux lycéens, mais avec des tablettes et pour d'autres niveaux scolaires. Une tablette est d'un usage plus limité qu'un ordinateur mais coûte moins cher et c'est un équipement plus adapté que le smartphone de ses parents. En complément apprendre en classe à utiliser ces tablettes pour que les enfants sachent les manipuler chez eux pour faire leurs devoirs. *Cette action serait portée par les collectivités territoriales (Département pour les collégiens et communes pour les primaires).*
- Continuer à développer **l'équipement numérique des établissements scolaires**, afin que les élèves et enseignants **développent leurs compétences en numérique** et soient mieux armés en cas de retour au distanciel (leur apprendre à se connecter et à utiliser l'espace numérique de travail etc). *Cette action*

*pourrait être pilotée par le Ministère de l'Education Nationale et l'Inspection Académique.*

- Aider à l'**équipement numérique des enseignants à leur domicile**, la nouvelle aide de 150 €/an mise en place au niveau nationale est-elle vraiment suffisante ? *Cette action pourrait être pilotée par l'Inspection Académique.*
- Se préparer, en testant la **classe en visio**, pour en cas de force majeure, que tous aient accès à un cours et un interlocuteur qualifié (au moins un cours par jour, qui peut prendre la forme d'une correction de devoir ou d'une visio conférence en fonction de l'âge des élèves). En tous cas la visio permettrait de conserver le lien entre les élèves et un peu de la rigueur qu'impose l'école, ainsi que de donner à chacun un accès possible à la réussite scolaire. Toutefois la visio ne peut devenir un mode éducatif permanent pour des enfants de cet âge. *Cette action pourrait être portée par l'Inspection Académique et les établissements scolaires.*
- Donner des **conseils et méthodes aux parents pour la surveillance des devoirs** (se donner des horaires, méthodes à utiliser etc) dans un contexte « normal » voire à l'accompagnement de leur enfant pour un éventuel retour à « **l'école en distanciel** », afin qu'il ne soit pas possible de ne rien faire quand la classe est fermée pour telle ou telle raison pour une durée indéterminée. *Cette action pourrait être portée par l'Inspection Académique et les établissements scolaires.*
- Faire que chaque enseignant donne une **lisibilité aux familles sur son projet pédagogique**, afin que les parents puissent mieux accompagner leurs enfants en cas de retour en distanciel. *Cette action pourrait être pilotée par l'Inspection Académique et les établissements scolaires.*
- Avoir une **approche très pragmatique de « continuité pédagogique »** au delà des plans de continuité que chaque établissement scolaire doit désormais rédiger à la demande du Ministère (par exemple sur la question des logiciels dont disposent les familles, des types de fichiers à envoyer...) *Cette action pourrait être portée par les établissements scolaires, avec l'appui de l'Inspection Académique.*
- Informer les familles sur le plan de continuité de l'établissement scolaire, mais aussi **demander aux familles un retour sur leurs équipements numériques, leurs besoins, leurs inquiétudes** (faire que ce ne soit pas uniquement une « communication à sens unique » en direction des familles). *Cette action pourrait être pilotée par les établissements scolaires, avec l'appui de l'Inspection Académique.*
- Proposer à nouveau et systématiquement en cas de retour au distanciel, des **alternatives au numérique** (documents en version papier, lien par téléphone...) afin de toucher les élèves mal équipés/moins à l'aise avec le numérique. *Cette action pourrait être portée par les établissements scolaires, avec l'appui de l'Inspection Académique.*
- Avoir à l'avenir en permanence une **liste actualisée et complète des numéros de téléphones des familles**, afin de pouvoir garder un lien avec toutes y compris en cas de retour en distanciel. *Cette action pourrait être portée par les établissements scolaires.*
- **Apprendre davantage aux enfants à travailler seul**, afin que la pression des professeurs et des camarades ne soit pas l'unique levier (on a bien vu que pendant les confinements, les enfants n'avaient plus cette pression et que beaucoup n'arrivaient plus à travailler). *Cette action pourrait être pilotée par les établissements scolaires, idéalement avec l'appui du Ministère de l'Education Nationale (pour une modification des programmes scolaires).*
- Introduire plus **d'activités ludiques** pour motiver les élèves (notamment dans un cadre où les cours sont en distanciel), ne pas les « dégouter » avec des choses trop formelles. Par exemple proposer du **travail en sous-groupes** entres élèves (y compris en visio, faire que ce ne soit pas uniquement des cours très descendants). *Cette action pourrait être portée par les établissements scolaires, idéalement avec l'appui de l'Inspection Académique et du Ministère de l'Education Nationale.*
- Former les enseignants à comment **organiser un enseignement à distanciel**, à minima faire connaître au sein de chaque établissement scolaire les ressources méthodologiques existant sur ce sujet sur le site [educ.gouv.fr](http://educ.gouv.fr) , voire les inciter à ce que leurs cours soient préparés de telle sorte d'être pouvoir transformés à la dernière minute en cours en distanciel si cela est nécessaire. *Cette action pourrait être portée par l'Inspection Académique et les établissements scolaires.*

Sur la prévention de la dégradation des liens sociaux :

- Rappeler le rôle du **médiateur pour apaiser les tensions de voisinage** (en effet ces relations ont parfois été tendues pendant la crise sanitaire – notamment lors de fêtes au moment du déconfinement). *Cette action pourrait être pilotée par les Mairies, la Gendarmerie, mais aussi tous types d'acteurs sociaux.*
- Maintenir **visible** ou rappeler les informations pour contacter les **services ou associations œuvrant dans le domaine des violences intra-familiales** (bulletins municipaux, sites des communes, etc.), orienter le public touché. *Cette action pourrait être portée par les Mairies du Pays d'Ancenis, notamment via les CCAS.*
- Développer la **prévention de la délinquance**, poursuivre les CLSPD (Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance) dans les communes où ils existent ou existaient, tisser grâce à cela davantage de relations entre **Gendarmerie et Mairies**. *Cette action pourrait être pilotée par les Mairies, en lien avec la Gendarmerie.*
- Informer davantage sur les **escroqueries par Internet**, par le biais des bulletins communaux ou des sites Internet des communes. *Cette action pourrait être portée par les Mairies, en lien avec la Gendarmerie.*

### 3) Développer les solidarités (bénévolat, aidants...)

Sur les solidarités de manière générale :

- **Valoriser tous types d'actions de solidarité** ayant pu avoir lieu pendant la crise sanitaire et les confinements (exemples : solidarités de voisinage dans les actions du quotidien, envoi de mots par un conseil municipal des enfants dans les EHPAD, les boîtes à chaussures de Noël, etc) et **encourager leur poursuite**. *Cette action pourrait être portée par les CCAS du Pays d'Ancenis.*
- Valoriser les **solidarités et partenariats inédits** qui se sont mis en place pendant la crise sanitaire (ex : dons de la part d'entreprises etc.) afin **d'encourager le renouvellement de ce type d'actions** à l'égard des associations d'entraide. Les nouvelles lois interdisant la destruction d'invendus va peut-être encourager davantage ce type de dons. *Cette action pourrait être portée par des collectivités territoriales (Conseil Départemental ou COMPA).*
- Faire un travail de **sensibilisation grand public** en Pays d'Ancenis au sujet des **populations étrangères** en lien avec les associations d'entraide proposant des cours de français langue étrangère. *Cette action pourrait être pilotée par des collectivités territoriales (Conseil Départemental par exemple).*

Sur le bénévolat :

- **Remercier les bénévoles qui se sont impliqués** au sein des CCAS pendant la crise (article dans le journal, petit cadeau etc), voir comment les **fidéliser** et faire **remplacer** ceux trop épuisés. *Cette action pourrait être portée par les CCAS du Pays d'Ancenis.*
- Etre vigilant au niveau du territoire sur le **manque de bénévoles** dans le secteur des associations d'entraide, avoir un **comité de suivi sur la question**. *Cette action pourrait être portée par le Conseil Départemental ou la COMPA en lien avec les associations d'entraide.*
- Lancer une **campagne de communication** pour trouver des bénévoles dans le secteur des associations d'entraide, communiquer de **manière positive** en valorisant les personnes devenues bénévoles pendant la crise (certaines associations ont en effet eu un afflux de bénévoles) et en disant « pourquoi pas vous » (au bénéfice des associations n'ayant pas eu cette chance). Il y va de la survie de certaines associations

d'entraide du territoire et certains besoins sont en hausse donc nécessiteraient plus de moyens bénévoles (ex : cours de français langue étrangère et accompagnement aux démarches en ligne). *Cette action pourrait être portée par les collectivités territoriales (Conseil Départemental, COMPA et communes) en lien avec les associations d'entraide.*

- **Aider à la mise en lien entre personnes souhaitant devenir bénévoles** (et ne sachant pas forcément vers quelle association se tourner) **et associations d'entraide ayant besoin de bénévoles** : notamment faire connaître France Bénévolat. *Cette action pourrait être portée par les collectivités territoriales (Conseil Départemental, COMPA et communes) et France Bénévolat.*
- **Inventer de nouvelles modalités de bénévolat** dans le secteur associatif de l'entraide pour toucher des personnes plus jeunes (par exemple ne demander au bénévole d'être là tous les mardis matins de l'année et donner la possibilité de s'inscrire sur des plannings afin que chacun puisse s'adapter en fonction de sa vie professionnelle et personnelle). *Cette action pourrait être pilotée par les associations d'entraide elles-mêmes, avec le soutien de réseaux associatifs et de collectivités territoriales (Conseil Départemental ou COMPA).*
- Inciter les associations d'entraide à se doter chacune **d'une « charte du bénévolat »** qui stipule ce qui est attendu des bénévoles et est signée par eux (fournir des modèles types et accompagner les associations dans l'écriture d'une charte adaptée à leurs spécificités ?) car **si un nouveau bénévole est perdu il a tendance à ne pas perdurer**. Ce type de charte peut permettre de lever les craintes et d'apporter des garanties, et de favoriser ainsi le bénévolat. *Cette action pourrait être pilotée par les associations d'entraide elles-mêmes, avec le soutien de réseaux associatifs et de collectivités territoriales (Conseil Départemental ou COMPA).*
- **Mieux former les bénévoles** du secteur associatif de l'entraide, par exemple au numérique (cas de cours de français qui auraient pu continuer pendant les confinements si les bénévoles avaient été à l'aise avec ces outils, les bénéficiaires quant à eux le sont généralement). *Cette action pourrait être pilotée par les associations d'entraide elles-mêmes, avec le soutien de réseaux associatifs et de collectivités territoriales (Conseil Départemental ou COMPA).*
- Défendre l'idée que le **bénévolat soit reconnu au niveau national** (en tant qu'expérience, voire financièrement etc.). *Cette action pourrait être pilotée par les associations d'entraide elles-mêmes, avec le soutien de collectivités territoriales.*
- **Agir également sur la question du bénévolat dans le milieu associatif et culturel** : Aider à la mise en lien entre personnes souhaitant devenir bénévoles et associations culturelles et sportives ayant besoin de bénévoles, inventer de nouvelles modalités de bénévolat (par exemple pouvoir s'inscrire selon ses disponibilités sur des plannings pour l'ouverture de tel lieu culturel ou l'accompagnement des enfants à telle compétition sportive), faire signer aux bénévoles une « charte du bénévolat », mieux former les bénévoles du secteur associatif culturel et sportif (par exemple au numérique). *Cette action pourrait être pilotée par les associations elles-mêmes, avec le soutien des collectivités territoriales (communes, COMPA, Conseil Départemental).*

Sur les aidants :

- **Repérer les aidants familiaux** qui se sont retrouvés **épuisés** par la crise sanitaire, les orienter pour qu'ils trouvent des appuis durables ou temporaires (intervention de professionnels d'aide à domicile, séjours de répit, association d'échanges entre aidants...). *Cette action pourrait être pilotée par les CCAS et tous les acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques.*

#### **4) Faire évoluer les modes de fonctionnement du secteur social (associatif ou professionnel)**

**Faire évoluer la posture et l'action des CCAS** (*Cette action pourrait être portée par les CCAS avec le soutien de la COMPA et des réseaux de CCAS*) :

- Proposer au niveau des CCAS une **action sociale plus développée, plus cohérente, de plus long terme** (davantage de préventif et de transversal et pas uniquement du palliatif ponctuel), ne pas être uniquement une « chambre d'enregistrement » de demandes d'aides financières. Afin de permettre une action sociale plus qualitative, prévoir si besoin une hausse des moyens financiers et humains dédiés et une meilleure formation des salarié.e.s et des élu.e.s en charge des CCAS (une offre de formation existe, il faut la mobiliser). Une partie des CCAS du territoire ont réalisé récemment une ABS (Analyse des Besoins Sociaux), ils pourront s'appuyer dessus pour décider de ce type d'évolutions.
- **Se regrouper et se structurer entre CCAS** et construire un projet commun (tout en gardant leur ancrage local). Pour cela un **moteur extérieur** est nécessaire et c'est sans doute le rôle de la **COMPA** (au titre de sa compétence animation du territoire, à défaut d'avoir une compétence sociale à proprement parler). Créer **au moins un réseau** des techniciens de CCAS à l'échelle du Pays d'Ancenis (mais inclure si possible les CCAS n'ayant pas de salarié.e.s). Inviter également les CCAS à adhérer aux réseaux départementaux et nationaux de CCAS qui apportent des éléments pertinents pour un coût d'adhésion peu élevé. Le but de ces échanges serait de s'entraider. Les plus gros CCAS pourraient venir en aide aux plus petits.
- Dédier du **temps à construire des partenariats** entre acteurs sociaux (ce sera utile pour de futurs coups durs) et pérenniser les partenariats qui ont pu naître pendant la crise. Développer ainsi un **rôle de « place centrale » pour les CCAS** vis-à-vis de tous les autres acteurs du territoire : associations d'entraide, acteurs de l'emploi etc. Faire mieux connaître chaque CCAS auprès des habitants de sa commune (notamment par l'orientation du public par différents partenaires vers le CCAS) et mieux faire connaître les acteurs sociaux existant de manière générale sur la commune (grâce au développement de partenariats entre eux et à la mise d'outils de type annuaire ou dépliant commun).

Sur l'attractivité des métiers du social :

- Travailler sur la question de l'attractivité de ces métiers (EHPAD, handicap...) notamment en **communiquant sur les métiers liés au handicap, aux EHPAD etc.** afin de les valoriser (communiquer notamment concernant les dernières évolutions positives liées au Ségur de la Santé qui ont bénéficié à certaines de ces professions) afin d'essayer de palier à leurs difficultés de recrutement. *Cette action pourrait être pilotée par les collectivités territoriales (Conseil Départemental, COMPA) et les acteurs de l'emploi en lien avec les acteurs sociaux concernés (EHPAD, structures travaillant dans le domaine du handicap...).*
- Apporter des **améliorations structurelles pour rendre le travail d'aide à domicile plus attractif**. D'autant que cette problématique risque en plus d'être accrue par le fait que beaucoup d'auxiliaires ont plus de 50 ans et vont partir à la retraite dans les prochaines années, et par le fait que la crise a augmenté le degré de dépendance et les besoins de certains bénéficiaires (l'aide à domicile reste le modèle d'avenir, loin devant les EHPAD). Ces améliorations pourraient concerner :
  - Le contenu de l'emploi (plus grande autonomie, meilleure sectorisation géographique pour limiter les déplacements des auxiliaires autour de leur domicile, échanges de pratiques entre auxiliaires...)
  - Les perspectives d'évolution des salariés (via des formations internes, ils pourraient progresser dans la structure et du coup voir leur rémunération augmenter)
  - La mise à disposition des véhicules de fonction pour ceux qui doivent beaucoup circuler (y compris voiture à boîte automatique, voiturette sans permis, scooter, vélo à assistance électrique) afin que la possession ou non d'un véhicule et du permis B ne soit plus un frein à l'embauche (des jeunes notamment).
  - La convention collective (pourquoi pas aller plus loin suite aux évolutions apportées par le Ségur de la Santé)

*Cette action pourrait être pilotée par les associations d'aides à domicile, si possible avec l'appui de l'échelon*

*national (ministères) et pourquoi pas celui des collectivités territoriales (soutien au même titre que le soutien aux EHPAD, participation aux comités d'usagers des associations quand ils existent etc).*

Sur le développement des liens entre acteurs :

- Initier des **échanges entre associations d'entraide ayant des missions analogues** (ex : associations d'aide alimentaire), tout en respectant le « pré-carré » des uns et des autres, afin qu'elles puissent échanger sur leurs bonnes pratiques ou leurs problématiques. Développement également les **liens entre associations d'entraide et acteurs sociaux publics**. *Cette action pourrait être pilotée par les associations d'entraide elles-mêmes, avec le soutien de collectivités territoriales (Conseil Départemental, COMPA, communes) pour impulser ce type de rencontres.*

Sur l'accroissement des moyens :

- « Militer » au niveau national pour que le **secteur du handicap soit doté de davantage de moyens publics** (ouvertures de nouvelles places en IME et en classes ULIS, création de postes et revalorisation de postes d'AVS, développement de logements inclusifs avec des postes d'accompagnants etc.). *Cette action pourrait être pilotée par tous les acteurs sociaux du secteur du handicap, avec l'appui des collectivités locales et de l'Inspection Académique.*

Sur l'évolution de diverses pratiques :

- Développer davantage **d'actions pour « aller vers le public »** où il est (dans les domiciles pour les structures sur le handicap en développant des visites à domicile, dans les EHPAD pour les personnes en perte de vision oculaire, sur les aires d'accueil pour les Gens du Voyage, etc.). *Cette action pourrait être pilotée par tous les acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques.*
- Si besoin, reprendre « à tête reposée » (en non plus dans la précipitation de la crise) les **listes de personnes vulnérables** établies par chaque commune (respecter le cadre national sur qui doit être dans la liste, prévoir des actions adéquates à activer en fonction du contexte). *Cette action pourrait être pilotée par les CCAS.*
- Expérimenter de **nouveaux modes de fonctionnement**, par exemple le fait de **recevoir sur rdv** pour permettre aux personnes concernées de réfléchir à ce qu'elles vont dire et de rassembler divers éléments, et au personnel du CCAS de leur accorder un temps précis et non entre 2 portes. *Cette action pourrait être pilotée par les CCAS.*
- Renforcer la **communication entre auxiliaires suivant la même personne**, en lien avec la famille. *Cette action pourrait être portée par les associations d'aides à domicile.*

## **5) Autres préconisations diverses (formation, précarité et habitat)**

Sur le milieu scolaire et la formation :

- Mieux prendre en compte les réalités de terrain dans les **protocoles sanitaires**, permettre davantage aux établissements scolaires différents types d'adaptations quand elles sont nécessaires (les établissements sont effectivement contraints par le dimensionnement de leurs locaux, leurs moyens etc.) *Cette action pourrait être pilotée par le Ministère de l'Éducation Nationale et l'Inspection Académique.*
- Être vigilant concernant les élèves qui étaient déjà fragiles avant la crise sanitaire car la crise vient creuser les écarts entre élèves. **Prévenir le risque de décrochage**. Prévoir du soutien, du tutorat, ou autre. *Cette action pourrait être portée par les établissements scolaires.*

- Repérer et accompagner les nouveaux **décrocheurs scolaires** (niveau lycée et niveau études supérieures). *Cette action pourrait être portée par la Mission Locale du Pays d'Ancenis en lien avec les établissements scolaires.*
- Etre vigilant concernant le cas des **jeunes enseignants stagiaires** qui ont débuté leur carrière en distanciel et n'ont pas pu expérimenter la pratique de terrain du métier, leur proposer un accompagnement renforcé. *Cette action pourrait être pilotée par l'Inspection Académique et les établissements scolaires.*
- Développer la **formation initiale et continue** pour que les actifs du Pays d'Ancenis (et les demandeurs d'emploi) soient en adéquation avec les besoins des entreprises du Pays d'Ancenis (cf emplois non pourvus à l'heure actuelle). *Cette action pourrait être portée par les acteurs de l'emploi et de la formation du Pays d'Ancenis.*

Sur la lutte contre la précarité et le non-recours aux aides :

- Etre vigilant quant à la possible **arrivée de nouveaux types de publics** dans les CCAS et quant au risque de « **non recours** ». *Cette action pourrait être pilotée par les CCAS.*
- Etre vigilant concernant la **précarité croissante de certains jeunes**. *Cette action pourrait être portée par tous les acteurs de l'emploi et les acteurs sociaux du Pays d'Ancenis.*
- Mieux communiquer entre partenaires pour **orienter les publics et dédramatiser le fait de franchir la porte d'une association d'entraide**, afin de limiter le risque de non-recours comme il y a pu en avoir pendant la crise sanitaire (nouveaux publics temporairement fragilisés qui n'ont pas toujours osé recourir aux associations d'entraide). *Cette action pourrait être portée par tous les acteurs sociaux (services sociaux du Département, CCAS des communes, associations d'entraide, etc.)*
- Lancer des **appels aux dons**, l'équilibre financier des associations d'entraide étant fragilisé (par exemple rappeler les possibilités de dons de **titres restaurants, directement à des personnes précaires ou bien via à des associations d'entraide** ; or ces titres ont souvent été accumulés pour les salariés en télétravail pendant la crise sanitaire, des possibilités de don existent y compris pour les titres dématérialisés sous forme de carte). *Cette action pourrait être portée par des collectivités territoriales (Conseil Départemental, COMPA) et par les associations d'entraide elles-mêmes.*

Sur l'habitat :

- **Agir encore davantage sur le sujet de l'habitat** : Poursuivre les efforts de création de logements (dans un contexte de hausse de la demande du fait de **séparations de couples** pendant la crise sanitaire), enclencher des actions en faveur de la création de logements pour **personnes âgées** de types « villages seniors » « logement intergénérationnel » etc, (la crise a montré l'isolement de ceux vivant seuls à domicile et la situation difficile des EHPAD – des modèles intermédiaires restent à développer). *Cette action pourrait être portée par les communes en lien avec la COMPA (la COMPA pilotant le Programme Local de l'Habitat).*

## Conclusion

L'arrivée de la crise sanitaire, par sa soudaineté et son ampleur, a durement impacté le territoire du Pays d'Ancenis comme la France entière. Les mesures et contraintes, souvent contradictoires au démarrage, ont déstabilisé l'organisation de la vie collective et sociale. Rapidement de nombreuses activités ont dû être arrêtées du fait des gestes barrières et de la limitation des possibilités de se côtoyer. Les consignes gouvernementales sur la gestion de la crise sanitaire ont ensuite été déclinées au niveau local.

Certains bénévoles qui étaient souvent des personnes plutôt âgées se sont mis en retrait. Cependant il faut noter que le territoire a montré aussi une forte capacité à organiser une solidarité spontanée et sous de nouvelles formes, dans les communes à travers des CCAS et des mairies, entre citoyens mais aussi parfois avec des entreprises pour un soutien logistique ou en produits de première nécessité.

La crise sanitaire a révélé en Pays d'Ancenis un certain nombre de problématiques pas nouvelles mais qui ont été accentuées par ce contexte particulier. Notamment :

- Le développement important de l'usage du numérique pendant la crise sanitaire : télétravail dans les entreprises, arrivée massive dans l'éducation nationale, etc. Les administrations et les services à distance sont devenus encore un peu plus utilisateurs de ces modalités, ainsi que le secteur associatif. Les conséquences sont notables sur l'accentuation de la fracture numérique pour laquelle le Conseil de développement a publié en 2020 le rapport « La dématérialisation des services au public » qui montrait la nature des problèmes posés.
- Les problèmes d'attractivité des métiers du secteur médico-social (aide à domicile, handicap, EHPAD, etc). Certains professionnels ont cessé leur activité du fait de la mise en place du pass sanitaire et de la vaccination liée pour pratiquer ces métiers.
- La fragilité du monde associatif et du bénévolat. Il y a eu de fortes pertes financières, les quelques réserves de trésorerie ont permis de subsister, les aides financières venues de différents niveaux ont pu également redonner de l'oxygène. La diminution, à la fois du nombre d'adhérents mais aussi de bénévoles, s'additionne à cet aspect financier mais aussi à la mise en œuvre des activités elles-mêmes.

Ces constats doivent inciter à une très grande vigilance pour les mois à venir, la crise et ses contraintes n'étant pas arrivées à son terme.

C'est pourquoi le Conseil de Développement soumet dans ce rapport aux acteurs du territoire différentes pistes d'amélioration afin d'alimenter leur réflexion sur comment tenter de faire face aux conséquences de cette crise sanitaire.

Notamment :

- Les collectivités locales auraient un rôle majeur à jouer pour aider à la revitalisation du secteur associatif, qui est un acteur incontournable du lien social en pays d'Ancenis.
- Le secteur social doit évoluer dans ses modes de fonctionnement. La mutualisation et la coordination des moyens, en particulier pour les CCAS, apparaît comme une nécessité pour créer une solidarité encore plus marquée entre les différents acteurs du territoire.
- Des actions en faveur de la santé physique mais aussi mentale des habitants du Pays d'Ancenis doivent être développées.
- Etc.

Le Conseil de Développement invite les collectivités territoriales et les acteurs du territoire de manière générale à se saisir de ces pistes de réflexion. Il se tient à disposition pour échanger avec eux.

**Les membres de la commission « Vie Sociale »  
du Conseil de Développement du Pays d'Ancenis**

*N.B : Cette étude est disponible en version numérique sur les pages du Conseil De Développement sur le site Internet de la COMPA (<https://www.pays-ancenis.com/compa/nos-partenaires/conseil-de-developpement/>). Elle sera également diffusée dans un format 8 pages pour une première approche du sujet.*



## Le Conseil de Développement, qu'est-ce que c'est ?

Organe consultatif du Pays d'Ancenis, le Conseil de Développement a été créé en 2005. Il permet l'implication d'acteurs du territoire de tous horizons sur les problématiques du territoire.

Il est associé régulièrement aux démarches engagées par la COMPA sur le territoire (élaboration du Projet de Territoire, politiques contractuelles, participation aux études sectorielles) et s'implique, sur saisine de la COMPA ou auto-saisine, dans des réflexions sur différents sujets.

Ainsi, le Conseil de Développement a réalisé plusieurs études : sur la mobilité domicile-travail (2019-2020), la dématérialisation des services au public (2018-2019), les freins au développement des entreprises du Pays d'Ancenis (2018-2019), l'accompagnement à la création d'entreprise (2016-2017), les circuits courts alimentaires de proximité (2014 -2015), le handicap (2013-2016), la jeunesse (2012), ...

A cela s'ajoute de nombreuses contributions (sur les déchets en 2021, la prise de compétence mobilité en 2020, le projet de territoire en 2019, le bien vieillir en 2014, le SCOT en 2013...) et l'organisation de débats ouverts au public (cinés-débats ou conférences sur le devenir du Pays d'Ancenis, l'Union Européenne, la mobilisation citoyenne etc.).

Vous pouvez retrouver nos travaux sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis : [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com) (Rubriques : COMPA/Nos Partenaires/)

Tél : 02.40.96.44.79 / [conseil-de-developpement@pays-ancenis.com](mailto:conseil-de-developpement@pays-ancenis.com)

Le présent rapport a été élaboré par la commission vie sociale dont les membres sont les suivants :

Nom	Organisme représenté
BELLECC Philippe	ICPA (Initiative Citoyenne en Pays d'Ancenis)
BRICAUD Claude	Personne qualifiée
CHARRON Alexandre	Association Donnons confiance (appui jeunes pour l'emploi)
CLASSINE Roger	CFDT (syndicat)
COTTINEAU Michel	Génération Mouvement (club des aînés)
FREDEL Laurent	Association Valentin Haüy (handicap visuel)
GROSBOIS Christian	Association Valentin Haüy (handicap visuel)
GUERIN Guy	Personne qualifiée
GUIHARD Françoise	Personne tirée au sort sur listes électorales
GUILLET Michel	Association Les amis de l'orgue
HAREL Mariette	Résidence Jardins de l'Erdre (St Mars la Jaille)
HILLION Daniel	Mutuelles Harmonie
JOUBARD Michel	Institut de Formation d'Aides Soignants Ancenis
LEDUC Pierre-Michel	Association Les Amis de Raymond (handicap)
PAPIN BRICAUD Paule	Personne qualifiée
PERROTEAU Marie-Thérèse	Personne qualifiée
ROBERT Elodie	Association Philéas&Co (théâtre)
ROUSSEAU Anne	Comité de jumelage Ancenis
SEBILEAU Henri	Personne tirée au sort sur listes électorales
THAREAU Bertille	Personne qualifiée
VIAVANT Jean-Marc	Personne tirée au sort sur listes électorales
VISSET Lionel	Représentant du secteur de la formation, de la santé ou de l'action sociale

## Annexe : Liste des structures interrogées dans le cadre de la réalisation de ce rapport

Au total une cinquantaine de structurées ont été interrogées par les membres de la commission vie sociale du Conseil de Développement.

Type de structure	Structure	Type d'entretien
CCAS ou commission sociale des communes (19 ont répondu favorablement à notre demande sur les 20 que compte le territoire)	CCAS Ancenis St Géréon	RDV en binôme
	CCAS Couffé	RDV en binôme
	CCAS Ingrandes – Le-Fresne-sur-Loire	RDV en binôme
	CCAS Joué-sur-Erdre	RDV en binôme
	CCAS La Roche Blanche	RDV en binôme
	CCAS Le Cellier	RDV en binôme
	CCAS Le Pin	RDV en binôme
	CCAS Ligné	RDV en binôme
	CCAS Loireauxence	Audition en commission
	CCAS Mésanger	RDV en binôme
	CCAS Montrelais	RDV en binôme
	CCAS Mouzeil	RDV en binôme
	CCAS Pannecé	RDV en binôme
	CCAS Pouillé les Coteaux	RDV en binôme
	CCAS Riaillé	RDV en binôme
	CCAS Teillé	RDV en binôme
	CCAS Trans-sur-Erdre	RDV en binôme
CCAS Vair sur Loire	RDV en binôme	
CCAS Vallons de l'Erdre	Audition en commission	
Associations d'entraide	Restos du Cœur Ancenis	RDV en binôme
	Secours catholiques (4 entités géographiques sont en place : Riaillé-Vallons de l'Erdre, Oudon, Ancenis-St-Géréon-Loireauxence, Ligné)	Réunion en petit comité
	Croix Rouge Ancenis	RDV en binôme
	Croix Rouge St Mars	RDV en binôme
	Epicerie sociale Varades "Petit chariot de Galerne"	RDV en binôme
	Restos du Cœur St Mars la Jaille	RDV en binôme
Structures d'aide à domicile	ADAR	Audition en commission
	ADMR	Audition en commission
	ASSIEL	RDV en binôme
	ADT	RDV avec un membre
Autres acteurs sociaux en lien avec des publics spécifiques	GEM (groupe d'entraide mutuelle) (personnes en souffrance psychique et/ou isolées)	Réunion en petit comité
	Association Valentin Haüy (personnes en situation de handicap)	Réponse écrite
	ADAPEI (personnes en situation de handicap)	RDV en binôme
	Les Amis de Raymond (personnes en situation de handicap)	Réponse écrite
	EHPAD du Cellier (personnes âgées)	RDV en binôme
	Groupement des clubs des aînés du secteur Ancenis/Loireauxence (personnes âgées)	RDV en binôme
	Association Le Relais (Gens du Voyage)	Réponse écrite
Acteurs de l'emploi	Mission locale Pays d'Ancenis	Audition en commission
	Pôle Emploi Pays d'Ancenis	RDV en binôme
	Unité Emploi de la délégation d'Ancenis du Conseil	RDV en binôme

	Départemental	
Acteurs de l'éducation nationale	Inspectrice de l'Education Nationale	Réunion en petit comité
	Lycée Jean-Baptiste Eriau (Ancenis)	Réunion en petit comité
	Collège Louis Pasteur (Vallons de l'Erdre)	RDV en binôme
Associations sportives ou culturelles	4SG (St Géréon)	Audition en commission
	Ancenis-St-Géréon Tennis de table	RDV individuel
	Cercle de la Renaissance Varades (boule de fort – sport régional)	RDV individuel
	Animation sportive départementale	RDV en binôme
	ESJL Tennis de table Joué sur Erdre	RDV individuel
	ESJ Joué sur Erdre Football	RDV individuel
	Le Cellier Mauves Football Club	RDV individuel
	La Cantaria (chorale St Mars)	Audition en commission
	L'Arpège (école de musique Ancenis)	Audition en commission
	New Rancard (théâtre Teillé)	Audition en commission
	Transmission (Son et Lumière Trans sur Erdre)	Audition en commission
	Syndicat d'initiative de Varades	RDV individuel
L'outil en main Varades	RDV individuel	
Gendarmerie du Pays d'Ancenis		Audition en commission

Pour plus de détails, vous pouvez reporter aux « synthèses intermédiaires » (il y a une par type de structure), disponibles au lien suivant : <https://www.pays-ancenis.com/compa/nos-partenaires/conseil-de-developpement/la-commission-vie-sociale>